

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 janvier 2011**

Le Conseil Municipal a été convoqué par le Maire, le 17 Janvier 2011 pour la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2011.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, le lundi Vingt Quatre Janvier Deux Mille Onze, à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Conseiller Général, Maire

**Membres Présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme PREEL, M. PASSAVANT, Mme CHAUVELIN, M. NYS, Mme LATAPY, M. DURAN, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, M. MICHEL, Mme COLLET, M. ANDRE, Mme CHAMINADOUR, M. BERDON, Mme DUPONT, M. LEVRET, Mme GRILLET, Mme ROY, M. RAVIER, Mme NOUVELLON, M. EHLINGER, Mme ROQUEL, Mme BLATE, M. PEGEOT.

**Absents Excusés** : Mme AULAGNET a donné pouvoir à M. PASSAVANT, Mme SUC a donné pouvoir à M. GUYON, M. LEPELLEUX a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, Mme GRIBET a donné pouvoir à M. EHLINGER, Mme GENTY a donné pouvoir à Mme BLATE

**Secrétaire de Séance** : Mme Nathalie NOUVELLON

**ORDRE DU JOUR**

***Affaires juridiques et financières***

- n° 11-01 - Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2010 au Budget Primitif 2011 de la Ville d'Amboise page 02
- n° 11-02 - Fixation des taux d'imposition 2011 page 03
- n° 11-03 - Vote du Budget Primitif 2011 page 04
- n° 11-04 - Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2010 au Budget Primitif 2011 - Budget Eau page 20
- n° 11-05 - Vote du Budget Primitif 2011 - Eau page 21
- n° 11-06 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € page 23

***Ressources Humaines***

- n° 11-07 - Approbation du tableau des emplois communaux 2011 page 32
- n° 11-08 - Modification du tableau des emplois communaux : création et suppression de postes page 32

***Environnement – Développement durable***

- n° 11-09 - Coupe d'amélioration de parcelles en forêt communale de la Moutonnerie  
Autorisation de principe de vente du bois page 34

***Intercommunalité***

- n° 11-10 - Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal Cavités 37 page 37
- n° 11-11 - Modification des statuts du SIEIL page 37

***Information sur les décisions***

***Questions diverses***

page 38

-----

M. GUYON : La séance est ouverte.

**DETERMINATION ET REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010, AU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Je vais tout de suite donner la parole à Chantal Alexandre pour la détermination et la reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Mme ALEXANDRE : Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du compte administratif 2010, soit :

- \* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 3 371 042,00 €
- \* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 836 461,38 €

au Budget Primitif 2011.

Il faut ainsi prévoir en section d'investissement, au Budget Primitif 2011,

- \* au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » un montant de 836 461,00 €
- \* au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 411 392,00 €

Il faut également prévoir en section de fonctionnement,

- \* au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 1 959 650,00 €

Lors du vote du Budget primitif 2011, les restes à réaliser sont également repris en dépenses pour le montant de 628 432,68 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2010 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : 28

ABSTENTIONS : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme ROQUEL, Mme BLATE, Mme GENTY)

**DELIBERATION**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du compte administratif 2010, soit :

- \* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 3 371 042,00 €
- \* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 836 461,38 €

au Budget Primitif 2011.

Il faut ainsi prévoir en section d'investissement, au Budget Primitif 2011,  
\* au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » un montant de 836 461,00 €  
\* au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 411 392,00 €

Il faut également prévoir en section de fonctionnement,  
\* au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 1 959 650,00 €

Lors du vote du Budget primitif 2011, les restes à réaliser sont également repris en dépenses pour le montant de 628 432.68 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2010 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
\* Accepte ces propositions.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

M. GUYON : Avant de passer au vote du budget, nous allons procéder à la fixation des taux d'imposition 2011.

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités locales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 7311 du Budget Primitif 2011 revêt le caractère de prévision.

Cependant, ce produit évalué à 5 935 592 € a été établi sur une prévision d'augmentation des bases de 2 % pour la TH et la TFB et la TFNB.

L'évolution des bases associée à une forte maîtrise des dépenses communales, permet de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2010, soit :

	<u><b>Taux 2011</b></u>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>17.79 %</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>26.17 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>77.84 %</b>

Acceptez-vous ces propositions ?

POUR : 28

ABSTENTIONS : 5 ((M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme ROQUEL, Mme BLATE, Mme GENTY)

### **DELIBERATION**

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités locales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 7311 du Budget Primitif 2011 revêt le caractère de prévision.

Cependant, ce produit évalué à 5 935 592 € a été établi sur une prévision d'augmentation des bases de 2 % pour la TH et la TFB et la TFNB.

L'évolution des bases associée à une forte maîtrise des dépenses communales, permet de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2010, soit :

	<u><b>Taux 2011</b></u>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>17.79 %</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>26.17 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>77.84 %</b>

Le Conseil Municipal, après délibération,  
\* Accepte ces propositions.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Je vais faire une courte présentation et introduction du budget. Je donnerai ensuite la parole à mes collègues adjoints pour qu'ils fassent à leur tour une présentation la plus courte possible également. A l'issue de la présentation de Chantal Alexandre, on aura droit à une série d'images et chacun de mes collègues adjoints présentera dans sa délégation les projets budgétaires de l'année 2011 et avant de passer en revue les chapitres, je donnerai la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Mes chers collègues,

Dans la vie d'une collectivité, la présentation, le débat et le vote du budget constituent un moment essentiel, un moment fort. C'est l'acte majeur d'une municipalité parce qu'il définit les choix que nous faisons pour nos concitoyens. C'est le moment où s'exprime une majorité autour de ses choix et de ses affectations de crédits.

Je n'ai pas l'intention ce soir, de rappeler l'ensemble des éléments de contexte qui contraignent notre budget et dont nous avons largement eu l'occasion de débattre lors des orientations budgétaires du mois dernier.

Ce budget 2011 traduit notre volonté de continuer d'aller de l'avant, de continuer à développer et équiper notre ville. Vous le verrez, à travers l'expression de mes collègues adjoints, les projets sont nombreux et ils ont tous en commun le désir d'améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie, les services aux habitants.

A mi-mandat, il s'agit aussi d'un budget marqué par plusieurs études sur des projets structurants qu'il nous faudra engager à partir de 2012, tant en matière de voirie que d'éducation ou de culture.

Mais ce budget fait aussi œuvre de solidarité et de cohésion sociale. C'est un budget qui n'oublie personne et qui nous permettra ainsi de prendre toutes nos responsabilités en matière sociale au moment où nos concitoyens ont particulièrement besoin d'une action publique forte.

Sans entrer dans le détail technique du budget, que va nous présenter Chantal Alexandre dans un instant, je souhaite en rappeler les grandes caractéristiques dans ce propos que j'ai voulu court :

- \* Pas d'augmentation des taux d'imposition (ils sont stables depuis 2006)
- \* Une augmentation des recettes de fonctionnement grâce à la dynamique de notre territoire et malgré les baisses des dotations et de subventions
- \* Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et même en légère baisse (1,5 %) et vous verrez tout à l'heure que c'est en grande partie dû à l'excellente renégociation d'un certain nombre de contrats
- \* Des charges financières en diminution
- \* Une capacité d'autofinancement en hausse, avec pour conséquence :
- \* Un désendettement qui se confirme

Enfin, un programme d'investissement net de près de 4,5 millions d'euros, reports compris mais qui nous amène à un montant d'investissement 2011 nouveau et net de près d'un petit peu plus de 3 millions et demi d'euros.

Vous l'aurez compris, ce budget est une nouvelle fois responsable et rigoureux. Pour autant, il ne manque ni d'ambitions ni de combativité pour continuer à œuvrer avec optimisme. Ce budget nous donnera les moyens dont nous avons besoin pour maintenir un haut niveau de service à nos administrés et pour continuer à investir pour aujourd'hui et demain. Il est aussi le reflet de notre attachement aux services publics, à leur qualité et à leur place tout à fait essentielle dans notre société. Voilà la présentation que j'ai voulu la plus courte possible.

Je donne la parole maintenant à Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Cela risque d'être un petit peu plus long. D'abord, je voudrais remercier mes collègues adjoints et conseillers délégués pour leur collaboration tout au long de la phase de préparation du budget. Nous avons eu à cœur, ensemble, de préserver la capacité d'actions de la commune tout en faisant les arbitrages qui étaient nécessaires. Les consignes qui leur ont été données ainsi qu'aux chefs de service étaient précises quant aux objectifs de cette préparation budgétaire, à savoir assurer l'ensemble des dépenses de la Ville sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables amboisiens avec des recettes prévisionnelles proches de 2010 y compris le recours théorique à l'emprunt. Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux, sauf ceux fixés par l'Etat augmentant par ailleurs de 2 %. Nous avons, dans un souci social et d'équité, décidé d'imposer les logements vacants en 2010, les recettes sont attendues pour 2011. Je vous rappelle que notre politique d'abattement favorise les personnes aux ressources modestes qui bénéficient d'un abattement de 15 % et les familles nombreuses dont l'abattement est de 25 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Pour maintenir le même niveau de service et financer un maximum d'investissement d'équipement, nous avons décidé d'accentuer les dépenses courantes, les charges de personnel sont contenues à 0,2 %, les charges à caractère général et de gestion courante diminuent de 1 %. La prévision des recettes est par contre, plus délicate. Dans l'espoir de redresser ses comptes publics, la loi de finances pour 2011 prévoit un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui se traduit pour nous, par une baisse de 46 000 €. Une nouvelle recette est estimée à 10 000 € attendue pour 2012, elle concerne la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures et l'augmentation des tarifs municipaux se limitera à 1 à 2 % pour ne pas trop impacter le pouvoir d'achat des amboisiens.

Nous sommes engagés dans une démarche d'A.G.N.E.... les élus de la majorité ont reçu le B.P. 2011 par voie électronique, un exemplaire papier est à disposition au pôle des élus, les autres élus, vous avez tous reçu un exemplaire papier mais comme le prévoit le principe républicain, nous allons examiner le projet de budget communal pour ensuite le voter.

Sur la table, par contre, vous avez les documents indispensables au vote.

M. GUYON : Avant que tu passes le diaporama, je voudrais ajouter à tes remerciements, les miens pour les collègues élus, pour tous ceux qui ont participé aux commissions, quels qu'ils soient, et les services Aline Sanchez, notre directrice financière, à Carine Delétang ainsi qu'à Christophe, parce que le Budget, ils se sont tellement investis dedans que ils se le sont appropriés autant que nous. Je voudrais vraiment les remercier très sincèrement parce que c'est un travail prenant et c'est vrai que ça nous aide beaucoup.

Mme ALEXANDRE : Nous allons passer les diapos.

Donc, le budget global, c'est à peu près 25 millions.

Le Fonctionnement : 17 millions 500 et l'investissement : 7 millions 500.

Ce budget intègre le résultat prévisionnel 2010 et les reports d'investissement du Compte Administratif 2010.

Le premier tableau, ce sont les équilibres budgétaires. On va commencer par le fonctionnement. On a trois colonnes : les dépenses et les recettes et en gras, nous avons les opérations réelles. Vous voyez que les opérations réelles, pour nos dépenses seront légèrement inférieures à peu près de 500 000 € à nos recettes.

On a après les opérations d'ordre, donc les virements à la Section d'Investissement, et on retrouve les 2 391 211 € en investissement. C'est ce qu'on appelle une opération d'ordre puisqu'on la retrouve dans les deux sections. Ensuite, on a le transfert entre sections. Donc, on a ces 543 863 € qu'on va retrouver en recettes d'investissement et c'est ce qu'on appelle les dotations aux amortissements. Toujours en opérations d'ordre, en recettes, 510 920 qu'on va retrouver en dépenses en investissement, donc la même somme évidemment. Là, ce sont les fameux travaux en régie pour 400 000 € et une provision pour litiges, M. Saidani.

On a un total de 2 millions 9 et on les reverra après sur un diagramme.

On a toujours en fonctionnement, ça c'est qui nous permet l'équilibre, c'est ce qu'on appelle le résultat reporté de 1 million 959 650.

En investissement, on a la même chose, les opérations réelles, on dépense bien plus qu'on a de recettes : 6 millions 100 pour 4 millions 5 de recettes. Je ne vous parle pas des opérations d'ordre, on vient de les voir et le solde d'exécution reporté, ce qu'on a voté juste avant pour 836 461 €.

Ce tableau est plein de chiffres, il n'est pas très agréable. On a essayé de le faire plus visuel, vous avez en jaune, les recettes et en bleu, les dépenses. Les trois premières séries de bâtons, c'est notre fonctionnement et les trois suivants, c'est l'investissement.

On voit bien en jaune, les recettes de fonctionnement légèrement supérieures à nos dépenses. Par contre, pour l'investissement, c'est l'inverse : on a des recettes inférieures à nos dépenses. On a deux opérations d'ordre qui s'équilibrent, vous voyez le jaune en fonctionnement, se met en bleu en investissement et on a l'inverse, en recettes d'investissement, on l'a en dépenses de fonctionnement. Donc, ça s'équilibre et ce qui permet d'équilibrer notre budget c'est notre fonctionnement de résultat reporté de 1 million 959 650 € et là, le déficit d'investissement de 836 461 €. Cette année, on a réussi à dégager 2 millions 391 211 € alors que l'année dernière.. c'est ce qu'on récupère sur notre section de fonctionnement pour le mettre en investissement. L'année dernière, on était à 1 million 5. On a amélioré ce chiffre. Alors, quelque chose dont on ne devrait pas parler dans un budget primitif, mais je vous l'ai mis un petit peu pour rappel, c'est ce qu'on appelle notre capacité d'autofinancement, c'est en fait la capacité de la commune à dégager des ressources sur sa section de fonctionnement, ce qui nous permet effectivement de financer notre investissement. On l'appelle aussi l'épargne disponible. Cette année, on arrive à presque 600 000 €. Je vous rappelle brièvement comment on fait le calcul : nos recettes de fonctionnement, on retire nos dépenses de fonctionnement et on arrive à ce qu'on appelle une épargne de gestion, 2 millions 4, on retire l'intérêt de la dette, 380 000 €, on arrive à une épargne brute, on retire le remboursement en capital et on arrive à cette fameuse capacité d'autofinancement : 597 713 €. Bien sûr, c'est du prévisionnel, cela risque d'évoluer, mais ce qui est intéressant, c'est que depuis 2009, on a réussi à améliorer notre capacité d'épargne brute, en 2011 elle sera d'environ 2 millions d'euros, ce qui est plutôt favorable.

On va passer aux recettes de la Ville, le fonctionnement, l'investissement.

J'ai trouvé qu'il était intéressant de comparer par rapport à l'année dernière, 2010 et 2011 et là, on a l'évolution en pourcentage.

Les trois premières colonnes, ce sont les recettes de la fiscalité qui sont globalement à la hausse. Ensuite, on a d'autres recettes de fonctionnement qui sont toutes à la hausse, sauf, ce qu'on disait dans notre introduction, la Dotation Globale de Fonctionnement qui va perdre à peu près, 1,2 %.

Dans l'investissement, on a des subventions d'investissement. L'année dernière, on a eu des opérations qui ont été bien subventionnées, on a eu pour 1 million 5 de subventions. Cette année, on ne compte avoir que 1 million de subventions parce que ce sont des opérations qui sont moins subventionnables. Donc, effectivement, on a une baisse pour ces recettes. Donc, on a été obligé de compenser cette baisse en augmentant ce qu'on appelle l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est le « 1068 ». L'année dernière, on avait 991 000 €, là on a mis 1 million 4, ce qui rattrape un petit peu ce qu'on va perdre en subventions d'investissement.

Après, on a la TLE et le FCTVA qui se tiennent globalement, on a une perte de 10 %. Alors après, les pourcentages, il faut se méfier sur les masses, les grosses sommes... Alors quelque chose qu'on n'a pas cette année, on a grosse chute sur cette recette, moins 96 %, ce sont les ventes. L'année dernière, on a vendu la Bibliothèque et les terrains aux Guillonnières. Une recette un petit peu exceptionnelle.

L'emprunt sera à peu près le même que l'année dernière, on l'a prévu à 1 million 4 mais on ne le réalisera qu'à hauteur de ce qu'on a besoin. L'année dernière, on n'a emprunté que 800 000 €, parce que nous n'avions besoin que de 800 000 € et cette année, nous ferons pareil. On empruntera ce dont on a besoin.

Vous voyez globalement, les recettes sont légèrement en baisse.

Je voulais vous dire aussi sur notre emprunt, notre capacité de désendettement, le Maire en parlait à l'instant, en 2009, on était à 8,4 années, je vous rappelle que c'est le total de la dette qu'on divise par notre capacité d'autofinancement brut et cette année, on est passé à 5,9 années. Donc, on est baisse, mais ceci dit, cela ne sert à rien de trop baisser, sinon on ne peut pas investir.

Alors, nous avons un camembert : en bleu, c'est le fonctionnement et en rouge, c'est l'investissement. Alors, je le trouve intéressant parce qu'on voit que nos recettes sont assez diverses. Le plus important, c'est la fiscalité directe, 28 %, après nous avons les dotations, subventions, participations de l'Etat : 18 %, on a l'intercommunalité, on a encore la TP, mais bientôt il faudra mettre CT.. : 12 %, on a l'excédent de fonctionnement capitalisé : 7 % et le résultat reporté : 9 %, et si on cumule les deux, on peut dire que ce sont nos fonds propres, parce qu'on arrive à dégager un niveau trésorerie pour financer nos dépenses.

Les recettes de fiscalité, elles sont revalorisées à 2 % et on a dit que les taux ne changeraient pas, ils seraient identiques. On vous a mis comment on avait calculé pour notre estimation 2011 : on est parti du réalisé 2010 et on a appliqué 2 % plus un petit quelque chose, c'est l'évolution

physique, les nouvelles constructions.... On est raisonnable parce qu'on ne peut pas anticiper sur ce qui va se passer. Et puis on a remis les taux qui sont, effectivement, depuis 2006, inchangés.

Les dépenses : on fait un comparatif avec le BP 2010 et le BP 2011.

Les charges à caractère général, on a réussi à ce qu'elles n'augmentent pas de plus de 0,30 %. C'est un challenge très, très difficile, notamment pour les services techniques parce qu'ils ont des augmentations importantes, notamment EDF qui annonce 6 %, on a les factures d'eau qui grèvent quand même pas mal, parce qu'avant, on ne payait pas l'eau et maintenant on paie l'eau, nous avons fait une estimation mais on a des factures qui sont.... et c'est un poste sur lequel il faudra être très vigilant.

Les dépenses de personnel : 0,2 % d'augmentation. Alors comment fait-on ? Il y a plusieurs raisons, on a fait de belles économies sur le contrat d'assurances et cette année, il n'y a pas d'augmentation de prévu pour les fonctionnaires. On peut s'en réjouir budgétairement, mais d'un point de vue humain, ce n'est pas génial.

Les charges de gestion courante : Ce sont les subventions aux associations entre autres, moins 14 %, mais ne vous inquiétez pas, aucune subvention d'association ne diminue, c'est même l'inverse puisque l'ASSAD voit sa subvention fortement augmenter. Je vous explique, car il y a plusieurs raisons : il y a déjà l'APECA, l'amicale du personnel qui avant, payait le CNAS, le fonds d'aide sociale, et cette année, c'est repris par la Ville, ce qui fait 50 000 € en moins de subvention, et au niveau du Centre Social aussi, en 2010, il a touché une subvention exceptionnelle de 37 000 € et on a du personnel qui, cette année est payé sur le Budget de la Ville, notamment une partie du chargé de mission et on a récupéré le personnel d'entretien que la Ville paie, ce qui explique la différence de moins 14 %.

La charge financière, elle diminue bien. C'est pareil, il y a plusieurs raisons, déjà on emprunte moins ces derniers temps et les taux d'intérêt sont relativement bas.

Les autres charges exceptionnelles ou imprévues, c'est pareil il y a une forte diminution mais là, c'est parce que en 2010, on avait prévu un remboursement de trop perçu de GDF à la CCVA : 157 000 €.

Les dépenses d'investissement, elles sont légèrement en hausse : 2 %, 4 millions 4... par rapport à l'année dernière. C'est le prévisionnel. On a calculé ce matin avec le journaliste, le taux de ce qu'on avait réalisé en investissement en 2010, et sauf erreur de notre part, on a 80 % de réalisations en investissement.

Un petit camembert, en bleu le fonctionnement et en rouge, l'investissement.

Alors, la part la plus importante, c'est les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement de gestion courante : 22 % et en trois, les dépenses d'investissement.

On va terminer par les dépenses par fonction, sachant que les deux premières opérations concernent l'ensemble de la collectivité. Ce sont les opérations... les emprunts, les amortissements, les virements de sections et une particularité amboisienne : Education et jeunesse. Normalement, c'est jeunesse et sports. On peut visualiser cela par des petits bâtons et les deux premières, on les exclut parce qu'elle représente l'ensemble de la collectivité. Donc, nos dépenses Education Jeunesse : 18 %, aménagement urbain et environnement : 15 % et puis le reste, c'est à peu près pareil. Le budget économique est un peu faible, mais c'est normal puisque c'est une compétence de la communauté de communes.

Mes collègues vont détailler les investissements dans leur propre délégation

M. GUYON : Je donne la parole à Nelly Chauvelin

Mme CHAUVELIN : Le budget prévisionnel du service des Affaires Sociales de la Ville pour 2011 est de 546 910 € et il comprend :

- \* Le fonctionnement du service des affaires sociales en mairie avec deux agents pour 1,5 équivalent temps plein.
- \* Les subventions à 13 associations à caractère social pour un montant de 119 434 €.

Ce montant apparaît en baisse par rapport à l'année dernière car la Ville a repris à son compte au 1<sup>er</sup> janvier 2011 le poste d'agent d'entretien jusqu'alors salarié du Centre des Acacias. Le coût de ce poste a donc été déduit de la subvention annuelle versée à l'association.

Par ailleurs, l'ASSAD, à la vue de ses difficultés financières, bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

La subvention de fonctionnement du CCAS à hauteur de 256 521 €.

Le CCAS sollicite par ailleurs la Ville d'Amboise au titre d'actions du CLSPD et du CUCS à hauteur de 16 930 € de subventions (respectivement 7 400 € et 9 350 € pour chacun des dispositifs). Une grande partie des dépenses du CCAS sont incompressibles car la part variable est l'action sociale par elle-même. Toutes les aides seront maintenues à hauteur de 2010. Ce budget sera présenté au Conseil d'Administration du CCAS prochainement.

L'enveloppe financière du CUCS et du CLSPD est de 113 521 €

Suite aux appels à projets organisés à la fin de l'année 2010, nous avons reçu 24 propositions d'actions au titre du CUCS (68 188 € de demandes) et 19 au titre du CLSPD pour 46 190 €. Ces demandes seront examinées en commission municipale, puis dans le cadre du CUCS et enfin validées lors du Comité de Pilotage du 24 Février prochain avant de vous être soumises en Conseil Municipal.

Enfin, ce budget prévoit 5 000 € pour le Fonds d'Aide au Paiement de la Cantine. Ce dispositif vise à régulariser, à titre exceptionnel, la situation des familles en difficulté auprès de la Trésorerie Générale.

Pour mémoire, je rappelle les missions du service des Affaires Sociales en Mairie, moins connues que celles du CCAS :

- \* Animation de la Coordination Sociale Communale (réunions thématiques, entretiens individuels avec les acteurs sociaux, actualisation du répertoire social, montage de projet)
- \* Rédaction de l'Analyse des Besoins Sociaux annuelle qui comprend les activités du CCAS entre autres
- \* Production de différentes statistiques démographiques et sociales à la demande des services municipaux ou des acteurs sociaux locaux
- \* Suivi administratif du CUCS. Le contrat signé en 2007 a été reconduit pour une année supplémentaire en 2011 par voie d'avenant. Cette même année doit permettre l'élaboration d'une nouvelle convention sur la période 2012-2014 à partir de l'évaluation des premières années du contrat en cours.
- \* Animation du CLSP. Ce dispositif est progressivement restructuré en partenariat avec les services de l'Etat. Différents groupes de travail seront planifiés en 2011 sur les thèmes de la santé, de la sécurité routière, de la prévention de la délinquance et de l'animation jeunesse.
- \* Suivi des différents projets en lien avec la politique de la Ville :
  - A l'issue des « diagnostics en marchant » réalisés en 2010 dans les deux quartiers prioritaires et qui seront de nouveau programmés au printemps 2011, le service doit rédiger une convention de Gestion Urbaine de Proximité en partenariat avec les bailleurs, l'Etat et tous les acteurs concernés dans le courant du premier semestre 2011
  - Le suivi de la nouvelle ligne de bus, créée avec l'Etat et cofinancée par le Fonds Européen LEADER et le Conseil Général et l'examen de son articulation avec les autres services de transport qui existent dans la Commune.
  - Et enfin, accompagnement de deux éducateurs de rue, salariés du Conseil Général qui sont arrivés dans les quartiers prioritaires depuis fin Novembre 2010.

Et voilà pour 2011.

M. GUYON : Merci Nelly. Je vais donner la parole à Jean-Claude Gaudion qui va nous parler d'urbanisme, de cadre de vie, de développement durable et d'espaces verts

M. GAUDION : *Pour l'urbanisme*, concernant le marché de construction, la situation reste toujours tendue, mais nous constatons une demande soutenue pour des terrains plus petits donc plus accessibles, notamment le lotissement du Breuil est terminé alors que le lotissement des Guillonnières bouge moins vite.

Le point sur les dossiers d'urbanisme traités par la Mairie d'Amboise : en 2007, nous avons 145 permis de construire sur 990 dossiers au total, en 2008 : 85 sur 743 dossiers, en 2009 : 72 sur 738 dossiers et en 2010 : 130 sur 956 dossiers,

M. GUYON : Ce qui veut dire que nous sommes revenus pratiquement au niveau d'avant la crise, ce qui est plutôt pas mal !

M. GAUDION : C'est rassurant, on rattrape pratiquement le niveau de 2007. Juste une information, la mairie d'Amboise traite environ 30 % de dossiers de plus que la CCVA pour les 8 autres communes. Le Pass Foncier, sur 11 chantiers pour la CCVA, 10 concernent Amboise et en 2009, on avait traité 7 dossiers.

M. GUYON : Ça a quand même un sens, le fait que la plupart des Pass Foncier soient sur Amboise et non pas dans les petites communes alentours, parce que on sait à qui s'adressent les Pass Foncier, ce n'est pas une population... cela veut dire qu'il y a, malgré la différence de coût du mètre carré entre certains lotissements à l'extérieur, la préférence va quand même à Amboise pour...

M. GAUDION : Le point sur quelques chantiers : Météor est ouvert. Nous n'avons pas d'infos sur la date des travaux de la balnéo. L'Office de Tourisme et le Crédit Agricole, les déménagements sont prévus en Février et mars, avec l'aménagement du square des AFN.

M. GUYON : Je voudrais revenir sur Météor, juste pour apporter quelques éléments, parce que le projet Météor est un projet qui a été soutenu par deux collectivités territoriales : le Conseil Régional et le Conseil Général, à hauteur, chacune des collectivités de 500 000 €. C'est dire que nous croyons au projet, nous y croyons toujours, d'ailleurs ce qui est réalisé connaît un grand succès et les seules à ne pas avoir suivi sont les banques françaises, une seule banque a aidé Météor, c'est la banque cantonale de Genève, pour l'instant, on peut dire que Météor est en recherche d'autres financements bancaires sur le plus long terme. Nous sommes intervenus avec le Président François Bonneau de la Région et la Présidente du Conseil Général, j'ai co-signé un courrier à l'adresse de ces banques en leur demandant de bien vouloir recevoir nos techniciens pour qu'une aide sous forme de prêt à moyen et long et moyen terme soit accordé à Météor. D'autant qu'ils ont bien commercialisé toute la partie hors tourisme et la partie cottage des pavillons puisque sur les 250, il doit en rester une bonne trentaine à commercialiser. Donc, c'est quelque chose qui fonctionne bien, qui ne devrait pas inquiéter les gens, au contraire ! je dis que les banques ont bénéficié de l'aide publique, elles ne renvoient pas l'ascenseur au niveau du développement économique.

M. GAUDION : Les Haras, les travaux commencés devraient se terminer en Juin. L'Institut Français du Vin, le projet est en bonne voie. La Rénovation Urbaine de la Verrerie, le programme prévu est respecté.

M. GUYON : Pas les délais, mais le programme : oui

M. GAUDION : Le Conseil Général, le Territoire de Vie Sociale rue Grégoire de Tours, le chantier est démarré. Le Centre culturel Turc, le permis de construire a été accordé le 7 Janvier 2011. Au niveau du foncier : acquisition de terrains pour la création d'un bassin de rétention à l'Epinetterie pour 40 000 € + 15 000 € pour le bureau d'études et les terrains de la Varenne du Four à Chaux : acquisition en fonction des opportunités : 10 000 €.

M. GUYON : Une précision concernant le Territoire de Vie Sociale. Le Conseil Général, rue Grégoire de Tours, n'accueillera pas que le Territoire de Vie Sociale mais je vous invite à guetter la Nouvelle République dans les prochains jours, puisque je dois avoir un entretien avec le journaliste ici présent pour lui donner le maximum d'indications. Il n'y aura pas que le Territoire de Vie Sociale, ce sera un espace public départemental où des personnels du Conseil Général donneront toutes les indications précises sur les services du Conseil Général : les transports, le scolaire, les conventions. Vous en saurez plus en lisant la presse.

M. GAUDION : Les opérations Façades : 40 000 €. Toujours beaucoup de dossiers avec de nombreuses retombées économiques et touristiques. Beaucoup de villes mettent en place cette opération pour l'embellissement des villes. C'est une action très dynamique, les villes ayant arrêté ce dispositif ont vu les chantiers diminuer de 75 %.  
L'élaboration du PLU : nous sommes très satisfaits du travail actuel du bureau d'études : Urban'ism. On a déjà réalisé 6 ateliers thématiques, une réunion sur l'opportunité de l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). On a fait une restitution du

diagnostic le 10 janvier au Bureau Municipal et le 18 Janvier aux PPA (Personnes Publiques Associées). Il est prévu une réunion publique le 16 Février 2011 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes. Au niveau du coût : 47 000 € répartis sur fin 2010 et 2011 et plus éventuellement en fonction de la décision pour l'AVAP : 9 350 € en attente du décret d'application du Grenelle II.

Pour l'environnement dont le délégué est Daniel André :

Au niveau des Cavités Souterraines, le coteau depuis la Mairie jusqu'au tunnel exutoire de l'Amasse, relevés topographiques gratuits grâce à notre adhésion au syndicat et expertise géologique : 15 000 € en espérant avoir une subvention de 50 % avec le fonds « Barnier ».

Embellissement de la rue Léonard Perrault : Réhabilitation des murs troglodytes et caves : 20 000 € avec l'espoir d'un chantier d'insertion

Raccordement des WC du mail au réseau : 35 000 €

Dévégétaliser le tunnel de l'Amasse : 10 000 €

Elagage, abattage et mise en sécurité des arbres selon les besoins

Mais aussi réflexion pour la réhabilitation, l'entretien et la création de circulations douces, réflexion sur la traversée du CD 31 et demande de subventions, accompagnement sur la poursuite aménagement du plateau des Châteliers (plantation de vignes, etc.), accompagnement de l'aménagement de l'Île d'Or avec nos collègues des autres délégations, en ce qui concerne le Parc de la Moutonnerie : poursuite du plan de gestion, entretien courant et entretien des parcelles en reboisement, réflexion pour la création d'une place de retournement pour l'exploitation des bois en 2012, il y aura une demande subvention à prévoir. Equipement, mise en sécurité et création de jeux pour enfants : 30 000 €, lancement d'une démarche qualité auprès des services d'accueil de la mairie avec pour objectif l'obtention du label Qualiville

En ce qui concerne le développement durable dont le délégué est Dominique Berdon :

Mise en place des journées du patrimoine naturel

Accompagnement des études et projets sur les énergies et économies à réaliser

Exploitation de l'étude phytosanitaire réalisée par la Chambre d'Agriculture

Plan Communal de Sauvegarde est en train de se finaliser

Développement et amélioration des jardins familiaux : 4 000 €

Poursuite de la lutte anti-pigeons et nuisibles

Fourrière : nouveau marché avec le gîte animal de Neuillé le Lierre à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 (groupement de commandes avec la CC2R)

Agenda 21 : recrutement d'une apprentie Agenda 21 et mise en place d'actions

M. GUYON : Elle fait un excellent travail et excellente présentation en Bureau municipal.

M. GAUDION : Je vais terminer par les Espaces Verts. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, transfert de la délégation espaces verts à la délégation environnement pour une meilleure cohérence avec l'environnement et le développement durable.

Après l'obtention enfin de la 3<sup>ème</sup> fleur en 2010, juste récompense avec tous les efforts entrepris par l'équipe Espaces Verts, l'objectif sera le maintien de cette troisième fleur.

Au budget, il est prévu 5 000 € pour l'obtention de matériel lié au désherbage alternatif, 20 000 € pour les végétaux et matériaux, 8 000 € pour la création d'un parc à la Patte d'Oie et 30 000 € pour la création d'un parc à la Sapinière (sécurisation et tranche n° 1).

M. GUYON : Isabelle Gaudron va nous parler de la communication, des relations publiques, du commerce et du marché

Mme GAUDRON : La communication est un vrai service rendu aux amboisiens. Elle nous permet de faire connaître les activités de la Ville, des associations et de l'ensemble des partenaires. Nos outils d'information sont attendus et nous continuons à les diversifier pour les adapter aux nouvelles habitudes des habitants.

Ces documents et actions sont là pour rendre compte et rendre publiques les réalisations de la municipalité. Cela fait partie de la démocratie.

En matière de communication, sont programmée une multitude de projets en 2011 : à titre d'exemple : la réédition du plan de la ville, la création du guide des sports et des loisirs à paraître en ce début d'année, la nouvelle édition du guide des jeunes, l'accompagnement de nouveaux événements et actions notamment l'élaboration de l'agenda 21 et des consultations publiques à venir, le centenaire de l'Orchestre d'Harmonie, etc...

J'évoquais notre volonté de coller au mieux aux nouveaux usages de nos concitoyens pour s'informer et communiquer.. de nouveaux moyens de communications arrivent et nous n'échapperons pas à la révolution numérique !

Après avoir rénové le site Internet, nous travaillerons à la mise en place du site Intranet de la mairie et d'une newsletter interne. Et nous développerons une stratégie de communication sur les réseaux sociaux d'Internet pour élargir notre visibilité, ouvrir le dialogue avec les internautes.

Avec Valérie Collet, conseillère déléguée aux accueils et relations publiques, nous allons travailler à la seconde édition de la journée d'accueil des nouveaux arrivants. Le vif succès connu par la matinée « portes ouvertes » au mois de novembre dernier nous incite à poursuivre : nous proposerons donc un nouveau temps de découverte cette année.

De même, nous accompagnerons l'amélioration de l'accueil en mairie avec la création d'un espace public Internet et l'installation d'un grand écran pour diffuser nos informations. Nous poursuivrons l'aménagement du stand promotionnel de la Ville avec la réalisation de panneaux thématiques.

#### Commerce, marché et tourisme

Le développement économique est de compétence intercommunale. Nous privilégions donc des actions complémentaires en direction du commerce et du tourisme, hors Office du Tourisme. Le rôle de la Ville reste néanmoins essentiel dans l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux services comme ce sera le cas, par exemple, pour le projet de l'Institut Français du Vin à proximité du Lycée Viticole.

Le service commerce accomplit un travail d'animation et d'accompagnement de l'activité commerciale et touristique qui relève pour l'essentiel de la partie fonctionnement du budget.

Avec Myriam Santacana, conseillère déléguée au commerce, nous aiderons financièrement les associations à caractère économique telles qu'Amboise Commerce ou les Commerçants non sédentaires. Signalons l'effort consenti par la Ville en direction des commerçants du marché en stabilisant les tarifs des places, dans le souci de ne pas renforcer des difficultés économiques de ce secteur.

En ce qui concerne Amboise Commerce, dans le cadre du maintien d'un emploi d'animateur, face aux baisses des aides de l'Etat sur les contrats aidés, le Président a demandé à bénéficier du système de subvention annuelle de la Ville en remplacement des aides aux projets.

Avec la Communauté de Communes, nous accompagnerons la mise en place d'un FISAC urbain pour accompagner des actions de soutien au commerce qui subit des mutations importantes.

Nous fêterons la 10<sup>ème</sup> saison des marchés nocturnes « A la Belle Etoile » avec une petite surprise « spécial anniversaire ».

Une réflexion en concertation avec Amboise Commerce pour étendre le marché nocturne dans la rue Nationale et associer davantage les commerçants du centre-ville sera lancée.

Avec l'association du Bout des Ponts et Entrepoints, une nouvelle organisation afin de participer au développement « Rétro Folies » et de faire face au manque de place dans le quartier de la gare concernant le stationnement des visiteurs et les animations est en cours. Le site de l'Île d'Or est pressenti.

Le marché de Noël fera l'objet d'un travail de réflexion pour aboutir à une nouvelle formule pour 2012.

Les vitrines commerciales vides de longue date et laissées sans entretien, malgré les courriers envoyés à certains propriétaires, forment de véritables points noirs pour le commerce amboisien et le paysage urbain. Les commerçants s'en émeuvent également. Nous réaliserons un habillage esthétique de ces vitrines.

Le nouveau système de deux « stationnement 20 minutes gratuites » rue Montebello ayant été plébiscité, nous installerons deux nouvelles places sur le mail répondant ainsi aux attentes des commerçants et de leur clientèle.

Enfin, 2011 sera aussi une année d'investissement pour le service avec des travaux importants réalisés sur le marché d'Amboise.

M. GUYON : Michel Nys, pour les Ressources Humaines et les Affaires Générales.

M. NYS : Comme chaque année, le chapitre 012 du budget des ressources humaines d'un montant de 8 156 768 € représente le plus important chapitre du budget de la section de fonctionnement. On a vu tout à l'heure qu'il représentait 38 % du budget total. Sa faible hausse par rapport aux prévisions du budget de 2010 (8 139 809 €) s'explique facilement.

D'une part, cette année, comme annoncé par le Gouvernement, l'augmentation de l'indice des salaires de la fonction publique sera nulle. Il y a eu quelques modifications sur 3 échelons par suite de l'augmentation de la valeur du SMIC.

Ensuite, comme prévu l'an dernier, une baisse sensible (environ 115 000 €) du montant des contrats d'assurance gérant l'absence du personnel pour maladie, avec une amélioration du service rendu, a été confirmée par la signature d'un contrat avec une nouvelle compagnie d'assurance, contrat dont on n'avait pas tenu compte parce qu'il n'était pas officiel lors du budget 2010.

D'autre part, l'augmentation due aux avancements systématiques d'échelon qui touche environ un tiers du personnel, varie de façon différente chaque année suivant le personnel affecté et aura moins d'impact cette année.

Enfin, il n'y a pas eu de nouvelles activités créant des embauches importantes, ni de transfert de compétences à la CCVA qui aient des effets sur l'effectif de la collectivité.

Ce budget tient toujours compte d'un programme de formation en 3 ans qui intéresse plus de 170 agents. La reprise par la Collectivité de l'adhésion au CNAS allégera les charges supportées par l'APECA et permettra de faire un point sur l'amélioration des avantages sociaux offerts à l'ensemble du personnel.

Les réunions périodiques du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité en présence du Médecin du Travail témoignent aussi du souci des élus et des représentants du personnel d'améliorer les conditions de travail et d'assurer la sécurité.

Ces actions seront poursuivies en 2011 avec le service des Ressources Humaines, les directeurs des services et les cadres responsables que je remercie.

M. GUYON : Merci Michel. On va parler Culture, patrimoine et jumelages avec Jean Passavant

M. PASSAVANT : Oui, je voudrais associer Sophie Aulagnet qui n'est pas là mais qui participe au travail.

Alors, le budget global pour le fonctionnement : 492 694 € pour les dépenses, masse salariale comprise plus 219 926 € pour les dépenses de la médiathèque, masse salariale comprise.

106 800 € pour les recettes (billetterie saison culturelle, subventions institutionnelles, locations de salles, inscriptions aux salons et pour l'investissement : 32 085 € pour les dépenses (œuvre sur le rond-point du Bout des Ponts, restauration du patrimoine monuments aux morts ou Calder, restauration des archives, petit équipement pour le théâtre, la salle des fêtes, le musées, les archives, plus 48 000 € pour la Médiathèque : fonds imprimés, ressources en ligne, multimédia.

Les grands axes du projet 2011 :

*Au niveau de la saison culturelle*

La diffusion de spectacles ou d'expositions, variées, multiples et de qualité : la programmation au théâtre Beaumarchais reste une locomotive de la vie culturelle et favorise le rayonnement de la ville. Elle est aussi particulièrement soutenue par les institutionnels : la Région Centre, le Conseil Général depuis l'année dernière, encouragent notre programmation et nos actions qui répondent à des critères précis, tels la pluridisciplinarité, l'attention au jeune public, la médiation sur le territoire, l'accompagnement de la création contemporaine des compagnies, l'action auprès des scolaires, des publics en difficulté...

Nous continuerons à proposer environ 2 rendez-vous tout public par mois, sur une déclinaison théâtre, humour, musique, danse, conte, etc...

A noter que sur la saison engagée, la fréquentation reste particulièrement élevée (2 saisons successives très fréquentées).

La médiathèque Aimé Césaire est cette année un nouveau pôle culturel, voué également à accueillir des manifestations régulièrement : petites formes de spectacle vivant et conférences dans l'auditorium, expositions dans un espace dédié, rencontres variées. Tous ces rendez-vous s'inscrivent dans la saison culturelle, rythment l'année et c'est en résonance, transversalité qu'ils sont pensés. La cohérence et l'équilibre de la programmation, dans les différents pôles sont des préoccupations majeures de notre projet.

La programmation d'expositions se poursuit dans la rotonde du Théâtre et plus ponctuellement à la salle des fêtes. Là aussi, nous constatons une fréquentation régulière et bonne.

#### La médiation culturelle

Nous continuerons à développer l'accès de tous les amboisiens à la culture, en travaillant avec nos partenaires locaux autour des projets artistiques : les établissements scolaires (accueil régulier d'élèves au théâtre, interventions des équipes artistiques dans les classes, accueil de groupes pendant les expositions), les associations. La décentralisation de rendez-vous se poursuit. L'accueil du public défavorisé continue aussi à être facilité via notre convention avec Cultures du Cœur.

#### Le soutien à la Création

Nous poursuivons l'accueil en résidence des jeunes compagnies, pour une dynamique culturelle sur le territoire, pour marquer notre engagement auprès des artistes, pour aussi favoriser les rencontres avec le public.

#### L'événementiel, l'animation

Pour la quatrième année consécutive, la ville s'associe au festival Excentrique, sur une édition 2011 Amboise-Montlouis-Veretz, et un temps fort prévu à Amboise, le 19 Juin. Thématique de cette année : le cinéma et en particulier, le court-métrage.

Les manifestations d'été se poursuivent avec une programmation certaines soirées, les jeudis. Plusieurs rendez-vous restent inscrits au calendrier : 14 juillet (animations dans les quartiers, feu d'artifice et bal), animations de Noël, école et cinéma, festival Les Courants...

#### Le Patrimoine

Le patrimoine sera mis en valeur, à travers la programmation d'animations-phare : les journées du Patrimoine, Amusée-Vous en Région Centre.

Le musée de l'Hôtel de Ville, dont l'ouverture est proposée 3 mois en été, permet aux Amboisiens et aux touristes de s'approprier le patrimoine historique local. A noter un chiffre, en 2008, nous avons 3 735 entrées et en 2010, 5 496 entrées, ce qui montre bien que notre musée correspond aussi à une demande.

Nous poursuivrons la restauration des archives municipales pour conserver au mieux le patrimoine des amboisiens.

L'acquisition d'une création contemporaine pour le rond point du Bout des Ponts, reportée, se retrouve inscrite sur le budget d'investissement 2011.

Enfin, la ville engagera cette année la restauration d'une œuvre majeure : le monument aux morts ou le Calder.

#### Le soutien aux associations, l'aide aux projets

Nous continuerons à soutenir les associations culturelles dont le siège social est à Amboise et nos jumelages, par le versement de subventions de fonctionnement. 56 675 € sont prévus à cet effet et 9 500 € sont aussi inscrits sur les crédits pour un programme d'aides aux projets.

M. GUYON : Merci Jean. Catherine Prével et Claude Michel vont parler de la vie sportive et des loisirs

Mme PREEL : Pour l'année 2010, la priorité du service des sports et de Loisirs a été mise sur des travaux de réfection (court Jean Louis Baudry au Tennis de la Fuye) et au Boulodrome, afin d'améliorer le confort des adhérents et des compétiteurs.

Pour 2011, nous envisageons, outre l'entretien permanent de nos structures et dans le cadre de l'engagement de la Ville à l'Agenda 21, d'exécuter des travaux d'isolation, de mise en conformité

sur l'ensemble sportif Claude Ménard. En effet, à l'heure des économies d'énergie et de développement durable, nous nous efforçons à l'échelle de la Ville d'Amboise de moins « gaspiller » les fluides notamment. Pour cela, nous avons programmé une consolidation d'isolation là où actuellement les clubs subissent le froid, voire les infiltrations d'eau de pluie et ne pratiquent pas leurs activités dans les meilleures conditions. Coût estimé de l'opération : 37 000 €.

La salle de boxe fera également l'objet d'un réaménagement nécessaire, tant au plan de la réfection qu'au plan fonctionnel afin d'optimiser la qualité d'accueil. Cette salle étant de plus en plus utilisée par les scolaires et par les clubs. Coût estimé : 15 000 €.

Nous nous proposons également d'entreprendre une restauration des courts de tennis en terre battue de l'Île d'Or, qui commencera par une étude de diagnostic compte tenu des contraintes de toutes sortes, imposées sur ce site. Coût estimé : 55 000 €.

Voilà pour les opérations majeures décidées par l'équipe municipale pour 2011.

Je ne reviens pas dans le détail sur les travaux ici et là que la délégation Sports et Loisirs a inscrit à son budget annuel d'investissement. Celui-ci s'élève donc pour 2011 à 140 000 €.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, le montant global a été fixé à 264 000 € comprenant entre autres les subventions pour 74 000 € et les aides aux projets pour 8 000 € en direction des clubs sportifs.

Concernant le camping, je laisse la parole à Claude Michel.

M. MICHEL : Les travaux engagés sur le camping s'inscrivent dans un projet plus large concernant l'Île d'Or qui doit s'intégrer dans le projet de mise en valeur des paysages de la Loire. L'Île d'Or doit à terme, redevenir un site plus naturel, restructuré, re-végétalisé en conséquence. Le camping, de son côté, doit d'une part diminuer sa surface pour permettre la réalisation d'une « coulée verte », avec chemins de traverse pour piétons et améliorer sa prestation en terme de confort pour passer à 3 étoiles suivant la récente norme de classement.

Les travaux commencés en 2010 se poursuivent en 2011 avec l'achèvement de la clôture, côté Loire et le début de l'aménagement du sentier entre Loire et camping pour les promeneurs amboisiens.

Budget d'Investissement : 100 000 € et Budget de Fonctionnement : 125 000 €

M. GUYON : Pour celles et ceux qui vont se promener dans l'Île d'Or, on peut constater que les travaux ont déjà bien avancés. Ce qui est fait est de qualité et il y aura enfin un bloc sanitaire qui donnera à la fois sur le camping et sur l'extérieur sur l'espace de loisirs qui permettra d'avoir des toilettes publiques extérieures. C'est du beau travail qui est en train de se faire.

Evelyne Latapy pour les affaires scolaires et Jeunesse

Mme LATAPY : *Organisation des services Education et Jeunesse* : Depuis maintenant plus d'un an, le service Education et le service Jeunesse ont été regroupés en une seule direction Objectif : optimiser la qualité des services rendus aux administrés en leur permettant de faire toutes leurs démarches, inscriptions et factures, en un même lieu et au même moment.

On peut dire aujourd'hui que cet objectif est atteint, les familles font état d'une réelle satisfaction en profitant aussi pour celles qui le souhaitent, du paiement en ligne de leurs factures grâce à la mise en place de l'Espace Famille : 1 183 factures payées en ligne au 18 janvier 2011. Par ailleurs, avant l'été, il leur sera également proposé la possibilité de payer par prélèvement automatique.

Les crédits de fonctionnement alloués directement aux écoles parmi lesquels ceux qui permettent l'achat de fournitures, de petits matériels, des livres et des disques répondent aux besoins essentiels représentent 41 000 €.

Les dépenses sont tout aussi importantes pour l'équipement informatique des écoles, la médecine et les matériels des psychologues scolaires. Pour ces deux derniers postes budgétaires, la Ville supporte seule la totalité des charges alors que les interventions ont lieu sur plusieurs communes limitrophes, voire en dehors du canton.

Les transports, sorties des écoles et sorties spécifiques pour l'accès à un certain nombre de sites et la participation à des ateliers, représentent plus de 15 000 €.

Les activités du temps périscolaires : afin de convenir d'un meilleur équilibre du temps de l'enfant durant sa journée scolaire, nous avons préféré lui proposer des activités, le matin et le soir, avant et après les cours. Sous la coordination d'une animatrice diplômée, ceux qui le souhaitent, peuvent participer à des ateliers et des animations divers et variés animés par des agents municipaux des écoles publiques, diplômés du BAFA. Coût de la formation : 11 000 € pour 17 agents.

Depuis un an, des animations à caractère sportif sont venues compléter ce dispositif pour lequel les enfants manifestent un réel intérêt. Le budget consacré à ce temps de l'enfant marque une nette évolution : 1 320 € en 2010 et 3 310 € en 2011, permettant ainsi la réalisation de projets ou d'ateliers de plus grande qualité encore.

La participation financière de la commune à la réalisation de projets pédagogiques présentés par les directions d'écoles : depuis deux ans, toutes les écoles ont transmis un dossier de demande de subvention pour des montants totaux importants : 42 105 € l'an dernier, le plafond étant fixé à 50 € par enfant en élémentaire et en grande section de maternelle.

Le Fonds d'Aide pour le paiement de la restauration scolaire : Consciente des difficultés croissantes rencontrées par un certain nombre de familles, la Municipalité a décidé de mettre en place un Fonds d'Aide pour le Paiement à la restauration Scolaire. Cette aide se veut ponctuelle et exceptionnelle répondant ainsi à des difficultés financières passagères sans importance excessive et ne relevant pas d'un autre dispositif de prise en charge. Ce fonds ne peut être sollicité que deux fois par période de 12 mois et peut aller jusqu'à 80 % de la dette de cantine. L'enveloppe prévue pour l'année 2011 représente un montant de 5 000 €.

Les investissements : l'investissement le plus important en 2011 sera bien entendu la dernière tranche de l'Accueil de Loisirs qui permettra d'augmenter notre capacité d'accueil de 40 enfants. C'est un effort important pour la ville, non seulement en investissement mais aussi, dès cette année, en fonctionnement.

A ce gros chantier, s'ajoutent de nombreux autres investissements pour la réfection des classes, la cour de l'école Paul Louis Courier ou encore le remplacement des stores. Sans compter une multitude de petites interventions réalisées par les entreprises ou les agents des services techniques municipaux à qui je voudrais rendre hommage pour la qualité de leur travail.

En ce qui concerne la Jeunesse : au coût de fonctionnement de l'ALSH s'ajoutent pour 2011 les crédits alloués aux centres de vacances et aux séjours courts, soit respectivement 22 990 € et 8 400 €.

Les actions en direction de la jeunesse : durant l'année 2011, des rencontres auront lieu avec les jeunes collégiens et lycéens pour, de la façon la plus concrète possible, réfléchir et construire autour de thématiques partagées, des projets ou des animations à caractère culturel ou autre. C'est à ce titre que nous avons recruté, à mi-temps, une coordonnatrice jeunesse, qui prendra officiellement son poste mi février. Ce travail devra s'inscrire dans la volonté municipale de donner encore plus de sens et de cohérence à l'ensemble des actions conduites sur le territoire, au titre de la Politique Jeunesse.

M. GUYON : Merci Evelyne. Je viens de voir que parmi nous, il y en a qui n'ont pas ce document là. Je propose que tout le monde puisse l'avoir. C'est moins rébarbatif en lecture chiffrée que les colonnes... on va remédier à cela sans tarder. Maintenant, c'est un des plus dépensiers de l'équipe qui va nous parler de bitume, de chaussées, de trottoirs, de feux. Michel.

M. GASIOROWSKI : Pour ce budget, je remercie le Maire et mes collègues de la majorité d'avoir accepté de consacrer un budget important pour la voirie.

L'hiver de 2010 et celui de cette année qui n'est pas encore fini n'ont pas arrangé l'état des chaussées. Ce budget est de 1 341 000 € en fonctionnement et environ 1 780 000 € en investissement.

A cause des mauvaises conditions atmosphériques des mois de novembre et décembre 2010, des travaux ne sont pas terminés et d'autres n'ont pas pu commencer : le tourne à gauche rue de Choiseul et les travaux de voirie à la Verrerie qui viennent de débiter, l'aménagement de voirie au carrefour de la rue Nationale et de la rue Jean Jacques Rousseau et le carrefour de la rue

François Clouet, avenue Léonard de Vinci, l'enfouissement des différents réseaux, rue Beaubrun. Ces travaux sont en cours de programmation.

M. GUYON : J'ai signé les ordres de services pour la rue Nationale, il y a déjà plus d'une semaine.

M. GASORIEWSKI : Pour la suite, je cite les opérations les plus importantes :

- \* Un marché de travaux de voirie à bons de commandes sur 4 ans qui comprendra les enrobés, les trottoirs et les réseaux d'eau pluviale
- \* Une autre tranche de travaux dans le quartier de la Verrerie
- \* Un marché d'éclairage public sur 4 ans qui se composera de la gestion et la fourniture de l'énergie, la maintenance, les dépannages, les réparations et en investissement, un marché à bons de commandes entre 100 000 et 150 000 € par an. Des travaux qui tiendront compte des nouvelles dispositions à mettre en œuvre suite au Grenelle de l'environnement. A titre d'exemple, à l'horizon 2015, 283 lampes 125 watts ballons fluorescents sont à remplacer. L'appel d'offres est en cours d'analyse. Ce marché doit prendre effet le 1<sup>er</sup> mars.
- \* Deux études pour le réaménagement de l'avenue de la Grille Dorée entre la rue de Choiseul et la rue du Vau de Bonnin et le parking du mail entre la fontaine Max Ernst et le kiosque.

Travaux en régie : Avec le personnel de la voirie qui nous fait toujours du beau travail :

- \* Comme tous les ans, l'entretien courant des chaussées qui comprend les trottoirs, les revêtements ponctuels, les chemins ruraux et les fossés.
- \* L'entretien et le renouvellement des panneaux de signalisation
- \* L'amélioration du stationnement sur le parking Jehan Fouquet et la création d'un parking rue de la Pierre qui Tourne, face à la Sapinière.
- \* L'achat et la pose d'une borne arrêt minute pour 2 places sur le quai du Général de Gaulle
- \* Du marquage au sol
- \* Des travaux divers

Achat de matériel : Une lame de déneigement et 2 petits épandeurs de sel pour les voies étroites, aujourd'hui, ce travail se fait à la main.

Service auto : 330 728 € en fonctionnement, 97 679 € en investissement

- \* Un petit véhicule de voirie (benette) si possible électrique, on pourra obtenir une subvention du SIEIL
- \* Achat d'une scène mobile couverte

Transports : avec Michel Nys, Philippe Levret et les services, nous allons proposer un nouveau marché de transport urbain en essayant d'en faire un unique : transport urbain et la récente ligne de bus (Verrerie/Gare)

Loire à Vélos : Toujours avec Philippe Levret, on espère avoir cette année, enfin le projet définitif du tracé sur Amboise.

M. GUYON : Merci Michel. Daniel Duran va nous parler du budget Bâtiments.

M. DURAN : Le budget d'investissement 2011 du bâtiment se monte à 1 600 000 €. Les deux grosses opérations sont :

L'ALSH, tranche C pour un montant d'environ 550 000 €. Sa mise en service est prévue pour la fin Juin 2011.

La remise aux normes du marché alimentaire est estimée à 540 000 €. Ce dernier est en attente des autorisations administratives liées au service Navigation de la Loire.

Pour le reste du budget, une grosse partie sera affectée à tous les travaux permettant la maîtrise et l'économie d'énergie : amélioration des chaufferies, réfection des couvertures des bâtiments, poursuite des travaux de l'hôtel de ville et à la réfection de la toiture de l'église St Denis, ceci

dans le cadre du chantier de formation pour adultes des métiers de couvertures, cofinancé par la Région Centre et la Ville.

M. GUYON : Merci pour cette présentation qui a été plus courte que les années précédentes. Si quelqu'un veut intervenir sur cette présentation. Pierre Ehlinger ?

M. EHLINGER : Monsieur le Maire, juste pour l'intervention de Monsieur Gasiorowski qui était très intéressante.. je rassure tout de suite aussi, vous avez remercié les élus de la majorité qui vous donnent les moyens, vous allez pouvoir nous remercier parce que on va en voter quelques uns aussi. Il y a dans le lot des choses qui nous intéressent également.

Je voudrais dire globalement.... La première adjointe sur le problème de la fiscalité... je ne reviens pas sur un truc, je l'ai dit au moment des orientations budgétaires, je voudrais juste le marteler encore une fois, je maintiens que ce n'est pas comme cela que je vois l'intercommunalité, ce n'est pas comme ça que je vois les financements de l'intercommunalité et j'en profite pour regretter, je le fais une fois par an, le fait que nous ne soyons pas représentés, vous ne l'avez pas souhaité..

M. GUYON : Je m'en suis expliqué

M. EHLINGER : ... que nous ne soyons pas représentés avec les 10 autres représentants de la Ville au sein de la Communauté de Communes.

J'ai remarqué que quand même, effectivement, il y a des vrais efforts de faits sur la maîtrise du fonctionnement, notamment les dépenses courantes.. il reste que le ratio des dépenses de personnel reste relativement élevé par rapport à la moyenne des ratios à ce niveau là, puisqu'il est de 56 % et la moyenne des strates doit tourner autour de 46, 49. Ça reste quand même relativement élevé. Au niveau des investissements... au moment de la discussion, des dépenses qui sont liées à l'amélioration qui générera des économies d'énergie et donc forcément, on vous soutiendra. Voilà en grandes lignes.. il n'y a pas de travaux extraordinairement nouveaux qui généreraient une discussion de l'opposition et d'ailleurs, vous remarquerez que nous ne sommes pas une opposition systématique, nous suivons avec attention ce qui est fait et ce qui nous paraît bien, évidemment, nous le suivons aussi. Nous avons quelques différences, mais cela n'empêche pas de travailler en bonne harmonie dans l'intérêt des amboisiens.

M. GUYON : Je voudrais juste vous répondre sur deux points sans polémiquer. Le premier point, c'est votre non représentation en tant que minorité au sein de l'équipe amboisienne dans l'intercommunalité. Dans le mandat précédent, nous l'avions fait et il y a eu un vote dans lequel Amboise avait besoin de la solidarité totale et cela n'a pas été le cas et j'avais dit, ce jour là, que maintenant c'était terminé. Voilà. Il se trouve que vous êtes là, je ne sais pas ce qu'aurait été votre position à l'époque, mais j'assume complètement cette décision et qui est, à nos yeux, justifiée.

Le deuxième point, cela concerne le ratio consacré au personnel. On peut le diminuer fortement, rapidement si on délègue à l'entreprise un certain nombre de travaux : la totalité des espaces verts, par exemple, la totalité de ce qui concerne le bâtiment et comme on va avoir un certain nombre de départs en retraite, on ne remplace pas les départs en retraite. Et vous savez bien, vous êtes bien placé pour savoir qu'un ratio concernant les frais de personnel, il se diminue comme cela. Moi, je connais des collègues qui ont des ratios au niveau du personnel qui sont à 50, 49.. mais qui délèguent énormément à l'entreprise. Ce n'est pas notre cas et vous voyez bien, même, tout ce qu'on peut valoriser en investissement notamment avec les travaux en régie. C'est aussi une explication. Cela dit, on n'a pas créé énormément d'emplois et tous les emplois qui ont été créés sont des emplois qui sont au service des administrés. Je crois que dans bien des cas, on apporte ce que les administrés... et j'assume aussi, nous assumons et plutôt avec fierté, mais encore une fois, c'est vrai qu'on peut diminuer ces frais de personnel en déléguant à l'entreprise. Ça paraîtra en fonctionnement mais pas en frais de personnel.

Je vous propose maintenant, c'est que nous passions au vote, par chapitre.  
Je vous propose de commencer par les **dépenses de fonctionnement** :

*Chapitre 11 - Charges à caractère général*, proposé 4 663 454,00 €  
POUR : Unanimité

*Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés* 8 156 768,00 €

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

*Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante* 1 353 706,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 66 - Charges financières (intérêt de la dette)* 380 565,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 67 - Charges exceptionnelles* 5 950,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement* 2 391 211,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre - transfert entre sections* 543 863,00 €

POUR : Unanimité

Je vous propose de voter le total des dépenses de fonctionnement qui s'élève à

17 495 517,00 €

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

***Les recettes de fonctionnement***

*Chapitre 70 - Vente produits, prestations de services* 1 211 153,00 €

(cantine, garderie, ALSH, cimetière, camping...)

POUR : Unanimité

*Chapitre 73 - Impôts et Taxes* 9 596 048,00 €

(contributions directes, compensation TP par la Communauté de Communes, horodateurs, taxe sur l'électricité, droit de mutation....)

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

*Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations* 3 919 057,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante* 59 100,00 €

(loyer et locations d'immeubles)

POUR : Unanimité

*Chapitre 013 - Produits de gestion courante* 234 400,00 €

(remboursement absences du personnel pour maladie)

POUR : Unanimité

*Chapitre 76 - Produits financiers* 879,00 €

(remboursement des intérêts pour l'emprunt du VVF)

POUR : Unanimité

*Chapitre 77 - Produits exceptionnels* 4 310,00 €

POUR : Unanimité

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre - transfert entre sections* 510 920,00 €

(essentiellement les travaux en régie)

POUR : Unanimité

*Chapitre 002 - Excédent ordinaire reporté* 1 959 650,00 €

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

Ce qui fait un total de recettes de fonctionnement de 17 495 517,00 €

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

**Les dépenses d'investissement**

<i>Chapitre 20 - immobilisations incorporelles</i> (frais d'études, licences informatique, logiciel..)	32 805,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</i> (subvention pour la rénovation des façades)	42 019,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i> (travaux sur bâtiment terminés dans l'année plus les achats de matériels et mobiliers)	2 780 529,00 €
POUR : 28	
ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)	
<i>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</i>	1 613 200,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	1 445 876,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</i>	185 539,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 040 - Opérations d'ordres - transfert entre sections</i>	510 920,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 001 - Solde d'exécution</i>	836 461,00 €
POUR : Unanimité	
Ce qui fait un total des dépenses d'investissement de	7 447 649,00 €
POUR : 28	
ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)	

**Recettes d'Investissement**

<i>Chapitre 13 - Subvention d'investissement</i>	1 091 816,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés</i>	1 488 000,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 10 - Dotations et fonds divers et réserves</i> (FCTVA, Taxe Locale d'Equipement)	483 000,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</i> (part de l'excédent de fonctionnement 2010 utilisé pour la section d'investissement)	1 411 392,00 €
POUR : 28	
ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)	
<i>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</i>	15 667,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisations</i>	22 700 ,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	2 391 211,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 010 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	543 863,00 €
POUR : Unanimité	

Ce qui fait un total de recettes d'investissement de 7 447 649,00 €  
POUR : 28  
ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

Je propose le vote global du Budget

POUR : 28  
ABSTENTION : 5 (M. EHLINGER, Mme GRIBET, Mme BLATE, Mme ROQUEL, Mme GENTY)

Je vous remercie de votre confiance et je remercie Madame Sanchez pour la clarté des documents mis à ma disposition.

### **DELIBERATION**

Le Budget Primitif 2011 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Les résultats prévisionnels 2010 font ressortir

* un excédent de fonctionnement estimé à	3 371 042.00 €
* un déficit d'investissement estimé à	836 461.38 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au B.P. 2011, pour un montant en dépenses de 628 432,68€. Les engagements non soldés en investissement au 31/12/10 concernant les autorisations de programmes ne sont pas reportés sur l'année suivante, conformément aux dispositions réglementaires relatives au régime des autorisations de programmes/crédits de paiement.

Ce budget n'est pas voté par opération, mais il les intègre pour information.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et à poursuivre un ambitieux programme d'investissements sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

#### **AU TOTAL :**

* Dépenses de fonctionnement :	17 495 517.00 €
* Recettes de fonctionnement :	17 495 517.00 €
* Dépenses d'investissement :	7 447 649.00 €
* Recettes d'investissement :	7 447 649.00 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre, et sera détaillé par article.

Le Conseil Municipal, après délibération,

\* Approuve le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Amboise.

#### **DETERMINATION ET REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010, AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU 2011**

M. GUYON : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif. Je vais donner la parole à ma collègue, Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du compte administratif 2010, soit :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	332 885,48 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de	90 500,29 €

au Budget Primitif 2011.

Il est ainsi prévu pour 2011 :

* en section de fonctionnement, une recette au compte 002 pour la somme de	242 385,19 €
* en section d'investissement, aux comptes 001 et 1068, la somme de	90 500,29 €

Lors du vote du Budget primitif 2011, les restes à réaliser sont également repris, pour :

* En dépense pour la somme totale de	30 450,37 €
* En recette pour la somme de	4 991,00 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2010 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du compte administratif 2010, soit :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	332 885.48 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de	90 500.29 €

au Budget Primitif 2011.

Il est ainsi prévu pour 2011 :

* en section de fonctionnement, une recette au compte 002 pour la somme de	242 385.19 €
* en section d'investissement, aux comptes 001 et 1068, la somme de	90 500.29 €

Lors du vote du Budget primitif 2011, les restes à réaliser sont également repris, pour :

* En dépenses pour la somme totale de	30 450.37 €
* En recettes pour la somme de	4 991.00 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2010 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Accepte ces propositions.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – EAU**

M. GUYON : Je vous propose maintenant de passer au Budget de l'Eau.

Mme ALEXANDRE : Le Budget de l'Eau, c'est un budget nettement moins volumineux, il s'élève à 1 068 010 €. Les résultats prévisionnels sont prévus au compte de l'exercice 2010. Ce budget est différent. En bleu, nous avons l'investissement : 600 000 € et en vert le fonctionnement : 455 000 €.

J'ai repris, de la même façon, les grands équilibres. Nous avons en fonctionnement, les opérations réelles. **Les dépenses** sont nettement moins importantes, elles sont à hauteur de 78 000 € et on a plus de recettes pour 211 000 €. On a des opérations d'ordre : le virement à la section d'investissement : 355 000 € qu'on va retrouver en recettes d'investissement.

De la même façon, nous avons des transferts entre sections, en dépenses : 21 765 € qu'on retrouve en recettes d'investissement, ce qui nous fait un total de 377 000 €. On a aussi des recettes en fonctionnement de 2 008 € qu'on retrouve en dépenses d'investissement. Le résultat reporté sera donc de 242 385 €. En investissement, on a beaucoup plus de dépenses : 447 620 € que de recettes : 162 683 €. On a le virement à la section, le transfert entre sections et quelque chose qui se rajoute : les opérations patrimoniales qui s'équilibrent dans la section d'investissement, en dépenses et en recettes. On a le solde d'exécution reporté : 90 500 €.

**Les Recettes du Budget de l'eau** : le fonds de renouvellement a bien été augmenté. La vente des produits, c'est la CCVA qui reverse pour la facture d'assainissement par l'intermédiaire de Véolia. Nos fonds propres sont relativement importants.

Les dépenses en investissement : 71 %. On a un peu de dépenses de personnel pour 32 000 €, on a des charges de gestion qui sont un peu élevées cette année, parce que l'Agence de l'Eau nous réclame un retard qu'elle n'a pas fait payer aux contribuables, donc elle demande à la Ville de payer. On a peu de charges financières et cette année, on n'aura pas d'emprunt. On lèvera plutôt l'emprunt en 2012, un peu de dépenses imprévues et le total des dépenses d'investissement est de 447 625 €. Voilà, il n'y a pas grand-chose d'autre à dire.

M. GUYON : Daniel André

M. ANDRÉ : Oui, je peux donner une explication complémentaire notamment la nature des travaux qui seront engagés dans l'année.

Donc, après renégocié en 2009 le contrat de délégation qui nous lie à notre prestataire jusqu'en 2016, nous avons pu dégager des moyens financiers nouveaux affectés au budget communal de l'eau. Je rappelle que cette évolution contractuelle a été obtenue sans augmentation du prix de l'eau pour les particuliers.

En 2011, nous lancerons avec ces moyens nouveaux un programme pluriannuel de rénovation et de sécurisation de notre patrimoine lié à l'eau (canalisations et ouvrages). Dans ce cadre, nous poursuivrons le remplacement de canalisations et de branchements au plomb en fonction des travaux réalisés sur la voirie pour 30 000 €. Des travaux de restructuration du réseau seront réalisés Route de Tours pour 50 000 €. Un important chantier sera lancé pour sécuriser l'alimentation des réservoirs dits des Violettes sur le plateau des Châteliers pour 265 000 €. Enfin, 25 000 € financeront la maîtrise d'œuvre. Voilà le détail du budget de l'Eau en terme d'investissement.

M. GUYON : Merci. Je vous propose de passer les chapitres. **Les dépenses d'exploitation** :

<i>Chapitre 012</i> : charges de personnel	32 000,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 65</i> : Autres charges de gestion courante	31 620,23 €
C'est la redevance étiage et la redevance pollution	
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 66</i> : Charges financières	3 651,06 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 022</i> : Dépenses imprévues	6 000,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 023</i> : Virement à la section d'investissement	355 686,37 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 042</i> : Opérations d'ordre, transfert entre sections	21 765,34 €
POUR : Unanimité	
Total de dépenses d'exploitation pour	455 694,00 €
POUR : Unanimité	
<b>Les recettes de fonctionnement</b>	
<i>Chapitre 70</i> : vente de produits -redevance assainissement	28 000,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 75</i> : Autres produits de gestion courante (fonds de roulement)	183 300,81 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 042</i> : Opérations d'ordre, transfert entre sections	2 008,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 002</i> : Excédent ordinaire reporté	242 385,19 €
POUR : Unanimité	
Total des recettes d'exploitation	455 694,00 €
POUR : Unanimité	
<b>Dépenses d'investissement</b>	
<i>Chapitre 21</i> : Immobilisations corporelles	440 450,71 €
Canalisation bâche des violettes, reprise de branchements plomb..	

POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</i>	2 184,00 e
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 020 : Dépenses imprévues</i>	4 991,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 040 : Opérations d'ordre, transfert entre sections</i>	2 008,00 e
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</i>	72 182,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 001 : Résultat reporté</i>	90 500,29 €
POUR : Unanimité	
Total des dépenses d'investissement	612 316,00 e
POUR : Unanimité	
<b>Recettes d'investissement</b>	
<i>Chapitre 106 : Réserve</i>	90 500,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</i>	72 182,00 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</i>	355 686,37 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 040 : Opération d'ordre, transfert entre sections</i>	21 765,34 €
POUR : Unanimité	
<i>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</i>	72 182,00 €
POUR : Unanimité	
Total des recettes d'investissement	612 316,00 €
POUR : Unanimité	

Nous passons au vote global du Budget Primitif de l'Eau 2011 :

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Le budget Primitif 2011 EAU intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Les résultats provisoires de l'exercice 2010 font ressortir :

* un excédent de fonctionnement estimé à	332 885.48 €
* et un déficit d'investissement estimé à	90 500.29 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au B.P.2011 EAU pour un montant en dépenses de 30 450.37€, puis en recettes de 4991 €.

#### ***Au total :***

* Dépenses d'exploitation :	455 694.00 €
* Recettes d'exploitation :	455 694.00 €
* Dépenses d'investissement :	612 316.00€
* Recettes d'investissement :	612 316.00€

Le Budget Primitif est voté par chapitre, et sera détaillé par article.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Approuve le Budget Primitif 2011 Eau.

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €**

M. GUYON : Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 €. Je donne la parole à Eric Degenne.

M. DEGENNE : Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec le bénéficiaire de la subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social, tout comme pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer dès à présent l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 256 521 € pour le Centre Communal d'Action Sociale
- ♦ 112 624 € pour L'Association Les Acacias
- ♦ 67 600 € pour la Mission Locale

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur et ne sera octroyé qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chacun des partenaires précités. Ces conventions doivent permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de ces établissements.

- \* Approuvez-vous l'attribution de ces subventions, prévue au Budget Primitif 2011 de la Commune d'Amboise ?
- \* Autorisez-vous le Maire à signer les conventions à intervenir ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ?

Mme ROQUEL : Par rapport à la convention d'objectifs avec les Acacias. Je me suis posée la question de savoir si c'était dû au copier/coller, quand vous avez : « *l'association mettra tout en œuvre de gérer et assurer la pérennité d'un Centre socioculturel à destination des familles, des jeunes et des enfants d'Amboise..... l'objet d'un contrat avec la CAF* ». La CAF remarque ?

M. GUYON : Non, non

Mme ROQUEL : C'est bien du copier/coller !

M. GUYON : Il faut supprimer cette phrase.

Mme ROQUEL : Et en vue de regrouper les familles d'Amboise, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. GUYON : L'association les Acacias n'est pas une association réservée au quartier de la Verrerie. Elle est dans le quartier de la Verrerie. Alors, il ne s'agit pas de regroupement familial, mais de faire participer les parents aux actions des enfants. On aurait pu mettre « parentalité »

M. EHLINGER : Des projets portés par la CAF, il y en a encore

M. GUYON : Oui, mais le projet social pluriannuel n'est plus possible parce que les projets sociaux pluriannuels de la CAF avec toutes les collectivités et tous les centres sociaux, c'est ce qui permet à la CAF d'imposer sa vision d'un projet social et notre politique sociale, c'est nous qui la déterminons et non pas la CAF pour nous. Merci Thérèse Roquel d'avoir été vigilante.

Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992,

Vu la loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret d'application n°2001-495 du 6 Juin 2001,

Vu l'Ordonnance du 26 août 2005,

Vu l'Arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des Communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la circulaire d'accompagnement du 31 décembre 2005,

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec le bénéficiaire de la subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social, tout comme pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer dès à présent l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 256 521 € pour le Centre Communal d'Action Sociale
- ♦ 112 624 € pour L'Association Les Acacias
- ♦ 67 600 € pour la Mission Locale

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur et ne sera octroyé qu'après la signature d'une convention entre la Commune et chacun des partenaires précités. Ces conventions doivent permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de ces établissements.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Approuve l'attribution de ces subventions, prévue au Budget Primitif 2011 de la Commune d'Amboise,
- \* Autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE  
LA VILLE D'AMBOISE ET  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**ENTRE**

**La Ville d'Amboise** représentée par son Maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par la délibération du 24 Janvier 2011,

**ET**

**Le CCAS**, siégeant à Amboise rue du Cardinal Georges d'Amboise, représenté par sa Vice-présidente, Madame Nelly CHAUVELIN.

**Préambule :**

Par délibération du 24 janvier 2011, la Ville d'Amboise décide d'apporter son soutien à l'action du CCAS en lui attribuant une subvention.

L'octroi de cette subvention nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre le CCAS et la Ville d'Amboise dès lors que le montant annuel de la subvention excède 23 000 euros.

Il y a donc lieu de définir ici les engagements réciproques de la Commune d'Amboise et du CCAS pour l'année 2011.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs que s'engage à respecter le CCAS afin de bénéficier du soutien de la Commune d'Amboise pour 2011.

Elle détermine les obligations que les parties s'imposent afin de servir ces objectifs.

**Article 2 : Engagements du CCAS**

**1) Le CCAS mettra tout en œuvre pour assurer :**

- L'aide sociale légale
- L'aide sociale facultative
- L'attribution du logement social
- Le suivi du conseil des sages
- L'animation et le financement des Bourses aux Projets
- L'animation et le financement de la Bourse aux Permis
- Le suivi du R.S.A. en référence unique
- L'application de la politique sociale définie par la Ville

Par ailleurs, si la Commune l'estime nécessaire pour compléter son information, le CCAS s'engage à transmettre tout document y compris les documents comptables relatifs à la masse salariale.

**Article 3 : La participation de la Commune**

**- Le financement :**

La Commune entend poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts du CCAS, en apportant une aide financière pour 2011, pour un montant total de 256 521 euros.

**- Le paiement :**

Il s'effectuera en trois fois (en février, mai, août) à compter de la notification du contrat signé. Cette dernière ayant revêtu un caractère exécutoire.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention rendue exécutoire prend effet à la date de notification au CCAS et sera applicable pour une durée d'un an.

Il appartiendra au CCAS de déposer, en temps voulu, une nouvelle demande de subvention pour 2012.

**Article 5 : Modification et résiliation**

Toute modification concernant l'une des dispositions contenues dans cette convention devra faire l'objet d'un avenant après accord entre les parties, à l'exception des annexes qui pourront faire l'objet d'un simple échange de courrier.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses du contrat.

La résiliation sera automatique si notamment, le CCAS ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions publiques. La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en cours d'année, le CCAS devra reverser à la Commune le montant des subventions perçues au prorata temporis.

**Article 6 : Contentieux**

Les litiges qui pourraient naître de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.



**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE D'AMBOISE  
ET L'ASSOCIATION LES ACACIAS**

**ENTRE**

**La Ville d'Amboise** représentée par son Maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par la délibération du 24 Janvier 2011,

**ET**

**L'Association Les Acacias**, siégeant 1 rue Rémy Belleau à Amboise, représentée par son Président, Monsieur Ahmet BOZDAG

**Préambule :**

Par délibération du 24 janvier 2011, la Ville d'Amboise décide d'apporter son soutien à l'action de l'Association Les Acacias en lui attribuant une subvention.

L'octroi de cette subvention nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre l'Association Les Acacias et la Ville d'Amboise dès lors que le montant annuel de la subvention excède 23 000 euros.

Il y a donc lieu de définir ici les engagements réciproques de la Commune d'Amboise et de l'Association Les Acacias pour l'année 2011.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs que s'engage à respecter l'Association Les Acacias afin de bénéficier du soutien de la Commune d'Amboise pour 2011. Elle détermine les obligations que les parties s'imposent afin de servir ces objectifs.

**Article 2 : Engagement de l'association Les Acacias**

**1) L'Association Les Acacias mettra tout en œuvre pour assurer ou permettre :**

- \* de gérer et assurer la pérennité d'un Centre socioculturel à destination des familles, des jeunes et des enfants d'Amboise.
- \* de regrouper les familles d'Amboise
- \* de créer un climat entre les adhérents
- \* de développer la mise en place d'activités, de services et d'actions à finalité sociale visant à faciliter la vie quotidienne des enfants, des jeunes et des familles.
- \* d'organiser les loisirs des jeunes du secteur :
  - Mise en place d'activités éducatives, sportives, ludiques et culturelles
  - Assurer l'épanouissement, le développement personnel, la socialisation et la participation des jeunes à la vie de la cité.
- \* de développer les actions, en partenariat.

L'association Les Acacias développe son activité prioritairement en direction des quartiers de la Verrerie, de Malétrenne-Plaisance ainsi que vers la cité scolaire.

L'association Les Acacias recherche la construction et la consolidation de partenariats durables avec les acteurs sociaux et associatifs du territoire.

L'association Les Acacias s'engage à rechercher l'efficacité de ses actions et, chaque fois que possible, la mutualisation avec les autres acteurs du territoire.

**2) Le respect du cadre comptable :**

L'Association Les Acacias mettra en place une comptabilité double respectant les règles du plan comptable général des associations.

En fonction de sa situation au regard des obligations comptables, l'Association Les Acacias se conformera aux dispositions du règlement n° 99.01 du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

**3) le contrôle des comptes et de l'activité :**

Afin de permettre à la Commune d'Amboise d'apprécier l'utilisation faite des aides octroyées, l'Association Les Acacias devra déposer avant la date fixée par la Collectivité :

- \* un dossier de demande de subvention annuelle, incluant un état des lieux des missions reconnues d'intérêt général par la Commune pour la saison écoulée.
- \* Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos, certifiés conformes par le Président ou un bilan certifié conforme par le Commissaire aux Comptes lorsque l'Association est soumise à cette exigence
- \* Le budget prévisionnel de l'année à venir
- \* Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les Collectivités Territoriales au titre de l'année précédente.

Par ailleurs, si la Commune l'estime nécessaire pour compléter son information, l'Association Les Acacias s'engage à transmettre tout document y compris les documents comptables relatifs à la masse salariale.

**Article 3 : La participation de la Commune**

**1) Le financement :**

La Commune entend poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de l'Association Les Acacias, en apportant une aide financière pour 2011, pour un montant total de 112 624 euros.

**2) Le paiement :**

Il s'effectuera en plusieurs fois dans un délai de 30 jours à compter de la notification du contrat signée. Cette dernière ayant revêtu un caractère exécutoire.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention rendue exécutoire prend effet à la date de notification à l'Association Les Acacias et sera applicable pour une durée d'un an.

Il appartiendra à l'Association Les Acacias de déposer, en temps voulu, une nouvelle demande de subvention pour 2012.

**Article 5 : Modification et résiliation**

Toute modification concernant l'une des dispositions contenues dans cette convention devra faire l'objet d'un avenant après accord entre les parties, à l'exception des annexes qui pourront faire l'objet d'un simple échange de courrier.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses du contrat.

La résiliation sera automatique si notamment, l'Association Les Acacias ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions publiques. La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en cours d'année, l'Association Les Acacias devra reverser à la Commune le montant des subventions perçues au prorata temporis.

**ARTICLE 6 : Contentieux**

Les litiges qui pourraient naître de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE  
LA VILLE D'AMBOISE ET  
LA MISSION LOCALE LOIRE TOURAINNE**

**ENTRE**

**La Ville d'Amboise** représentée par son maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par la délibération du 24 Janvier 2011

**ET**

**L'Association pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes du Pays Loire Touraine dite « Mission Locale Loire Touraine »**, siégeant à Amboise 19 rue de l'Île d'Or, représentée par son Président, Monsieur Brice RAVIER.

**Préambule :**

Par délibération du 24 janvier 2011, la Ville d'Amboise décide d'apporter son soutien à l'action de La Mission Locale Loire Touraine en lui attribuant une subvention.

L'octroi de cette subvention nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre La Mission Locale et la Ville d'Amboise dès lors que le montant annuel de la subvention excède 23 000 euros.

Il y a donc lieu de définir ici les engagements réciproques de la Commune d'Amboise et de la Mission Locale Loire Touraine pour l'année 2011.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs que s'engage à respecter la Mission Locale afin de bénéficier du soutien de la Commune d'Amboise pour 2011.

Elle détermine les obligations que les parties s'imposent afin de servir ces objectifs.

**Article 2 : Engagement de la Mission Locale**

1) La Mission Locale mettra tout en œuvre pour assurer ou permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans en répondant aux missions suivantes:

- \* Construire ensemble une place pour tous les jeunes
- \* Mutualiser les compétences sur le territoire
- \* Créer un espace d'initiative et d'innovation
- \* Etre au service des politiques locales au regard des politiques régionales et nationales.

Dans ce dessein, **l'Association pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes du Pays Loire Touraine**, agit :

- ↳ En mettant en place des permanences d'accueil à **Amboise, Bléré et Château Renault**, et les autres communes adhérentes qui en expriment le besoin.
- ↳ En assurant les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, en mobilisant et animant les réseaux locaux de partenariat.
- ↳ En contribuant à la mise en place des dispositifs, programmes et actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle en tenant compte des besoins des jeunes et des réalités et perspectives de développement économique et social local, départemental, régional et national.
- ↳ En initiant des actions locales innovantes dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la santé, du logement, du transport, des loisirs, de la culture et du sport.
- ↳ En assurant le pilotage au niveau local des programmes et actions spécifiques destinées aux jeunes rencontrant des difficultés et mis en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales.
- ↳ En assurant l'accès des jeunes à internet par l'organisation et la gestion d'un « Point Cyb ».

**2) Le respect du cadre comptable :**

La Mission Locale mettra en place une comptabilité double respectant les règles du plan comptable général des associations.

En fonction de sa situation au regard des obligations comptables, la Mission Locale se conformera aux dispositions du règlement n° 99.01 du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

**3) le contrôle des comptes et de l'activité :**

Afin de permettre à la Commune d'Amboise d'apprécier l'utilisation faite des aides octroyées, La Mission Locale devra déposer avant la date fixée par la Collectivité :

- \* un dossier de demande de subvention annuelle, incluant un état des lieux des missions reconnues d'intérêt général par la Commune pour la saison écoulée.
- \* Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos, certifiés conformes par la Présidente ou un bilan certifié conforme par le Commissaire aux Comptes lorsque l'Association est soumise à cette exigence
- \* Le budget prévisionnel de l'année à venir
- \* Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les Collectivités Territoriales au titre de l'année précédente.

Par ailleurs, si la Commune l'estime nécessaire pour compléter son information, la Mission Locale s'engage à transmettre tout document y compris les documents comptables relatifs à la masse salariale.

**Article 3 : La participation de la Commune**

**1) Le financement :**

La Commune entend poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de la Mission Locale, en apportant une aide financière pour 2011, pour un montant total de 67 600 euros : 61 000 euros au titre du « cœur de métier » de l'association et 6 600 € au titre du fonctionnement du « Point Cyb ».

**2) Le paiement**

Il s'effectuera en deux fois (en mai et en août) à compter de la notification du contrat signée. Cette dernière ayant revêtu un caractère exécutoire.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention rendue exécutoire prend effet à la date de notification à la Mission Locale et sera applicable pour une durée d'un an.

Il appartiendra à la Mission Locale de déposer, en temps voulu, une nouvelle demande de subvention pour 2012.

**Article 5 : Modification et résiliation**

Toute modification concernant l'une des dispositions contenues dans cette convention devra faire l'objet d'un avenant après accord entre les parties, à l'exception des annexes qui pourront faire l'objet d'un simple échange de courrier.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses du contrat.

La résiliation sera automatique si notamment, la Mission Locale ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions publiques. La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en cours d'année, la Mission Locale devra reverser à la Commune le montant des subventions perçues au prorata temporis.

**Article 6 : Contentieux**

Les litiges qui pourraient naître de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

**APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2011**

M. GUYON : Tableau des emplois communaux pour 2011. Michel Nys

M. NYS : Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs de la Ville d'Amboise établi au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et joint en annexe.

Et tous les crédits pour payer le personnel sont prévus au budget 2011 – Chapitre 12 que nous avons voté tout à l'heure.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions ? Pierre Ehlinger

M. EHLINGER : Il n'y a pas de recrutements cette année ?

M. NYS : Pas de recrutements, il y a des remplacements et les seuls emplois nouveaux, ce sont les agents qui sont payés en partie par l'Etat pour les Adultes-Relais

M. GUYON : Et il y a la coordinatrice Jeunesse qui est à mi-temps

M. NYS : Par rapport aux tableaux qui existaient précédemment, on mettait les emplois pourvus et les emplois non pourvus qui permettait à chaque fois qu'il y avait un nouvel emploi de ne pas repasser le tableau des effectifs. On est dans l'obligation de mettre les emplois pourvus en titulaire et en stagiaire et les emplois pourvus non titulaires, c'est pour cela que vous avez ces tableaux..

M. GUYON : Compte tenu de ces éléments, acceptez-vous ce tableau ?

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs de la Ville d'Amboise établi au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et joint en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011 – Chapitre 12.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
\* Accepte cette proposition.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

M. GUYON : Modification du tableau des emplois communaux : création et suppression de postes. Philippe Levret

M. LEVRET : Equité, justice sociale, respect et valorisation du travail de chacun constituent le socle de la politique de ressources humaines de la Ville d'Amboise.

Cela implique de reconnaître les efforts faits en matière de formation et de qualification professionnelles mais également d'amélioration de la carrière des agents qui s'investissent pleinement dans leur métier, font preuve de grandes compétences et apportent leurs savoirs à la Collectivité.

Aussi, chaque année, la Commune propose dans le cadre de l'avancement de grade, de nommer certains agents au grade supérieur.

La Commission administrative paritaire, installée auprès du Centre de Gestion, se réunira le 9 février 2011 afin de statuer sur ces propositions.

Afin de pouvoir procéder à leur nomination, il est proposé de créer :

- 1 poste d'Assistant de conservation hors classe
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 1<sup>o</sup>classe
- 3 postes de Rédacteur Principal
- 3 postes d'Adjoint administratif principal 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Educateur APS 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste de Chef de service de police de classe exceptionnelle
- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 3 postes d'Adjoint technique principal 1<sup>o</sup>classe
- 10 postes d'Adjoint technique principal 2<sup>o</sup>classe
- 13 postes d'Adjoint technique 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>o</sup>classe

Et de supprimer en contrepartie :

- 1 poste d'Assistant de conservation 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 2<sup>o</sup>classe
- 3 postes de Rédacteur
- 3 postes d'Adjoint administratif 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Educateur APS 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste de Chef de service de police classe supérieure
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1<sup>o</sup>classe
- 3 postes d'Adjoint technique Principal de 2<sup>o</sup>classe
- 10 postes d'Adjoint technique 1<sup>o</sup>classe
- 13 postes d'Adjoint technique 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles 1<sup>o</sup>classe

Cette mesure prendrait effet à compter du 1<sup>o</sup> juillet 2011.

En outre, il est envisagé de créer un poste de Technicien territorial et de supprimer 1 poste d'Adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe afin de pouvoir nommer un agent, responsable de service, qui a réussi le concours de Technicien et qui en assure les missions et la responsabilité depuis quelques années déjà.

Cette mesure prendrait effet au 1<sup>o</sup> mars 2011.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2010 – chapitre 12.

Acceptez-vous cette modification du tableau des emplois communaux ?

M. GUYON : Pas d'opposition ?

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Equité, justice sociale, respect et valorisation du travail de chacun constituent le socle de la politique de ressources humaines de la Ville d'Amboise.

Cela implique de reconnaître les efforts faits en matière de formation et de qualification professionnelles mais également d'amélioration de la carrière des agents qui s'investissent pleinement dans leur métier, font preuve de grandes compétences et apportent leurs savoirs à la Collectivité.

Aussi, chaque année, la Commune propose dans le cadre de l'avancement de grade, de nommer certains agents au grade supérieur.

La Commission administrative paritaire, installée auprès du Centre de Gestion, se réunira le 9 février 2011 afin de statuer sur ces propositions.

Afin de pouvoir procéder à leur nomination, il est proposé de créer :

- 1 poste d'Assistant de conservation hors classe
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 1<sup>o</sup>classe
- 3 postes de Rédacteur Principal
- 3 postes d'Adjoint administratif principal 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Educateur APS 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste de Chef de service de police de classe exceptionnelle
- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 3 postes d'Adjoint technique principal 1<sup>o</sup>classe
- 10 postes d'Adjoint technique principal 2<sup>o</sup>classe
- 13 postes d'Adjoint technique 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>o</sup>classe

Et de supprimer en contrepartie :

- 1 poste d'Assistant de conservation 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 2<sup>o</sup>classe
- 3 postes de Rédacteur
- 3 postes d'Adjoint administratif 1<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Educateur APS 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste de Chef de service de police classe supérieure
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1<sup>o</sup>classe
- 3 postes d'Adjoint technique Principal de 2<sup>o</sup>classe
- 10 postes d'Adjoint technique 1<sup>o</sup>classe
- 13 postes d'Adjoint technique 2<sup>o</sup>classe
- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles 1<sup>o</sup>classe

Cette mesure prendrait effet à compter du 1<sup>o</sup> juillet 2011.

En outre, il est envisagé de créer un poste de Technicien territorial et de supprimer 1 poste d'Adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe afin de pouvoir nommer un agent, responsable de service, qui a réussi le concours de Technicien et qui en assure les missions et la responsabilité depuis quelques années déjà.

Cette mesure prendrait effet au 1<sup>o</sup> mars 2011.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2010 – chapitre 12.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Accepte cette modification du tableau des emplois communaux.

**COUPE D'AMELIORATION DE PARCELLES EN FORET COMMUNALE DE LA MOUTONNERIE ET AUTORISATION DE PRINCIPE DE VENTE DU BOIS**

M. GUYON : Coupe d'amélioration de parcelles en forêt communale de la Moutonnerie et autorisation de principe de vente de bois. Dominique Berdon.

M. BERDON : Le bois de la Moutonnerie est une espace forestier propriété de la commune d'Amboise et géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Si sa vocation première est d'être un espace naturel récréatif ouvert au public, la gestion du couvert forestier demeure néanmoins indispensable au bon entretien du site.

Ainsi, l'actuel plan d'aménagement (1995-2014) du bois de la Moutonnerie produit par l'ONF prévoit une coupe d'amélioration (taillis et grumes) dans les parcelles 1, 6 et 2 de cette forêt, ainsi qu'une coupe similaire dans les parcelles 13, 14 et 15 en 2014.

Au préalable, l'O.N.F. doit marteler les arbres concernés, opération consistant à marquer avec le marteau forestier les arbres à abattre ou à réserver dans une coupe.

Les bois seraient alors proposés à la vente sur pied par l'ONF au cours d'enchères publiques.

Le bénéfice de la vente reviendrait à la Commune, qui peut au préalable fixer un prix de retrait minimal.

Les bois vendus au cours de l'année 2011 seraient ainsi martelés l'hiver 2010/2011.

Pour ce faire, la Ville d'Amboise doit par délibération accepter le principe de mise en vente du bois.

En outre, le plan d'aménagement prévoit, dans ce cadre, la création de places de dépôts préalables à cette coupe afin de faciliter l'exploitation du bois (augmentation de sa valeur commerciale) et de limiter ses impacts sur le paysage (dépôt du bois au bord des allées), sur le site (dégradation des voies de circulation) et sur certains usages.

Or, aucune place de dépôt n'est actuellement aménagée à proximité des parcelles 1, 6 et 2.

Il est donc proposé :

- Par dérogation au plan d'aménagement de l'ONF, de repousser cette coupe afin de la réaliser en 2014 dans de meilleures conditions, sous réserve de la création d'une place de dépôt ;
- De vendre en 2011 les bois de la coupe initialement prévue en 2014 au plan d'aménagement ; Ceux-ci sont situés sur les parcelles 13, 14 et 15 plus proches des accotements de la partie carrossable de l'allée de St-Règle, seul secteur du site actuellement adapté pour entreposer des grumes en l'absence de places de dépôts.
- D'autoriser le Maire d'Amboise à rechercher les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des financeurs potentiels pour les travaux de création de la place de dépôt nécessaire à l'exploitation du bois en 2014. Ces travaux, estimés à 20 000 €, sont envisagés dans le budget communal 2012.

En outre, il est proposé l'accord de la commune, sous réserve du respect des conditions suivantes dans le contrat de vente que conclura l'ONF avec l'acheteur :

- L'exploitation ne sera possible que du 01/10/2011 au 31/03/2012 ou du 01/10/2012 au 31/03/2013 ;
- Le délai d'exploitation du bois est fixé à 2 mois à compter de la date mentionnée dans le courrier précisant la date d'ouverture du chantier ;
- Le dépôt du bois ne s'effectuera que sur les accotements de la partie carrossable de l'allée de St-Règle ;
- Une signalisation appropriée du chantier sera présente sur les parcelles concernées et le respect des bornes du parcours d'orientation situé en sous-bois sera obligatoire.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Une question. Il y a quelque chose qui manque dans ce dossier là.. c'est où se trouvent les parcelles 1, 6 et 8

M. ANDRÉ : Les parcelles 1, 6 et 8 sont celles qui se trouvent à l'entrée du Bois de la Moutonnerie, sur la route de Montrichard et les parcelles 13, 14, 15, ce sont celles où se trouve le parcours de santé, derrière l'étang de la Moutonnerie. L'opération, c'est de basculer, pour pouvoir justement exploiter ces parcelles là, les dernières, dans des conditions à peu près satisfaisantes pour le milieu parce que les exploitations sont toujours traumatisantes pour le milieu et de les ramener au bord d'un sentier carrossable puisque les grumiers sont quand même très, très gros, transportables de manière à moins dénaturer le milieu offert aux amboisiens pour différentes manifestations.

M. BERDON : J'ai vu récemment qu'on revenait à l'exploitation avec des chevaux pour ramener les troncs d'arbres..

M. ANDRÉ : Pour l'instant, on n'est pas dans une zone particulièrement forestière. C'est vrai que dans le Limousin, parfois, ce sont des déforestations qui sont maintenant...

M. GUYON : La parole à Chantal Alexandre et ensuite, Bernard Pegeot

Mme ALEXANDRE : Comme on vend du bois, on va avoir une recette ?

M. ANDRÉ : Oui, elle n'est pas mentionnée. Alors aujourd'hui, la valeur du bois sur pied est en nette augmentation.. mais c'est très dépendant des moyens mis en œuvre pour que ce bois trouve un acquéreur et notre problème, c'est qu'on a une offre relativement limitée et c'est très difficile de trouver un utilisateur de ce bois. C'est sûr qu'il faudra, peut-être, dans un prochain plan de gestion réfléchir avec les propriétaires privés qui sont à côté pour essayer de faire des lots groupés de manière à avoir une meilleure valorisation du bois abattu dans la forêt

M. GUYON : Le bois abattu, c'est quand même du bois exploitable en scierie ?

M. ANDRÉ : Oui, tout à fait. Il est exploitable, mais comme c'est un petit lot, le prix est beaucoup moins intéressant puisqu'on offre un petit lot. C'est toujours la problématique,

aujourd'hui de notre économie, quand on ne rentre pas dans les dispositions d'économie d'échelle, c'est moins important

M. PEGEOT : Comme les coupes vont être faites par un privé, j'imagine qu'il va y avoir un contrat pour la remise en état... ?

M. ANDRÉ : Non. C'est l'ONF qui attribue le marché à un forestier qui fait les coupes et ensuite, qui reprend le bois

M. PEGEOT : Oui, mais il y a des destructions de l'environnement, parce que quand..

M. ANDRÉ : Non, c'est nettoyé en même temps

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Le bois de la Moutonnerie est une espace forestier propriété de la commune d'Amboise et géré par l'Office National des Forêts (ONF). Si sa vocation première est d'être un espace naturel récréatif ouvert au public, la gestion du couvert forestier demeure néanmoins indispensable au bon entretien du site.

Ainsi, l'actuel plan d'aménagement (1995-2014) du bois de la Moutonnerie produit par l'ONF prévoit une coupe d'amélioration (taillis et grumes) dans les parcelles 1, 6 et 2 de cette forêt, ainsi qu'une coupe similaire dans les parcelles 13, 14 et 15 en 2014.

Au préalable, l'O.N.F. doit marteler les arbres concernés, opération consistant à marquer avec le marteau forestier les arbres à abattre ou à réserver dans une coupe.

Les bois seraient alors proposés à la vente sur pied par l'ONF au cours d'enchères publiques.

Le bénéfice de la vente reviendrait à la Commune, qui peut au préalable fixer un prix de retrait minimal.

Les bois vendus au cours de l'année 2011 seraient ainsi martelés l'hiver 2010/2011.

Pour ce faire, la Ville d'Amboise doit par délibération accepter le principe de mise en vente du bois.

En outre, le plan d'aménagement prévoit, dans ce cadre, la création de places de dépôts préalables à cette coupe afin de faciliter l'exploitation du bois (augmentation de sa valeur commerciale) et de limiter ses impacts sur le paysage (dépôt du bois au bord des allées), sur le site (dégradation des voies de circulation) et sur certains usages.

Or, aucune place de dépôt n'est actuellement aménagée à proximité des parcelles 1, 6 et 2.

Il est donc proposé :

- Par dérogation au plan d'aménagement de l'ONF, de repousser cette coupe afin de la réaliser en 2014 dans de meilleures conditions, sous réserve de la création d'une place de dépôt ;
- De vendre en 2011 les bois de la coupe initialement prévue en 2014 au plan d'aménagement ;  
Ceux-ci sont situés sur les parcelles 13, 14 et 15 plus proches des accotements de la partie carrossable de l'allée de St-Règle, seul secteur du site actuellement adapté pour entreposer des grumes en l'absence de places de dépôts.
- D'autoriser le Maire d'Amboise à rechercher les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des financeurs potentiels pour les travaux de création de la place de dépôt nécessaire à l'exploitation du bois en 2014. Ces travaux, estimés à 20 000 €, sont envisagés dans le budget communal 2012.

En outre, il est proposé l'accord de la commune, sous réserve du respect des conditions suivantes dans le contrat de vente que conclura l'ONF avec l'acheteur :

- L'exploitation ne sera possible que du 01/10/2011 au 31/03/2012 ou du 01/10/2012 au 31/03/2013 ;
- Le délai d'exploitation du bois est fixé à 2 mois à compter de la date mentionnée dans le courrier précisant la date d'ouverture du chantier ;
- Le dépôt du bois ne s'effectuera que sur les accotements de la partie carrossable de l'allée de St-Règle ;

- Une signalisation appropriée du chantier sera présente sur les parcelles concernées et le respect des bornes du parcours d'orientation situé en sous-bois sera obligatoire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Accepte ces propositions.

**ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37**

M. GUYON : Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal Cavités 37. Valérie Collet

Mme COLLET : Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 a pour objet de répertorier les cavités souterraines ou les coteaux instables et d'en assurer la surveillance pour le compte des communes membres.

Par délibération du 25 novembre 2010, le Comité syndical a accepté l'adhésion des communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogné, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37. La commune d'Amboise étant membre du syndicat, elle doit se prononcer à son tour sur cette adhésion, conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités

Acceptez-vous l'adhésion des communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogné, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ?

M. GUYON : Pas d'opposition, je mets aux voix

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 a pour objet de répertorier les cavités souterraines ou les coteaux instables et d'en assurer la surveillance pour le compte des communes membres.

Par délibération du 25 novembre 2010, le Comité syndical a accepté l'adhésion des communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogné, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

La commune d'Amboise étant membre du syndicat, elle doit se prononcer à son tour sur cette adhésion, conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Accepte l'adhésion des communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogné, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL**

M. GUYON : Modification des statuts du SIEIL. Michel Gasiorowski

M. GASIOROWSKI : Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) exerce différentes compétences dans les domaines de l'électricité, du gaz et du Système d'Information Géographique.

Le 2 décembre 2010, son Comité Syndical a approuvé les modifications statutaires suivantes :

- \* La prise de compétence « éclairage public », à laquelle les communes pourront adhérer « à la carte » si elles le souhaitent.

En parallèle de cette modification statutaire, il a été approuvé une révision des modalités de contribution des communes adhérentes en ce qui concerne les compétences « à la carte » (gaz, cartographie, réseaux de communication et éclairage public), qui seraient directement délibérées par le Comité Syndical. Un règlement d'usage serait présenté pour chaque compétence « à la carte ».

- \* L'adhésion, à titre individuel, d'une commune hors département, Châtillon-sur-Indre, au titre de la compétence « gaz », après accord du Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre qui n'exerce pas, à ce jour, cette compétence.

L'ensemble des modifications des statuts du SIEIL sont annexées à la présente délibération.

La commune d'Amboise étant membre du syndicat, elle doit se prononcer à son tour sur ces modifications, conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités.

Acceptez-vous les modifications statutaires du SIEIL comme présentées ci-dessus ?

Les statuts, en rouge vous avez les modifications apportées par le SIEIL et en vert, c'est la Préfecture qui a demandé des modifications.

Et il y a une chose que j'ai oublié de vous dire. Avant, beaucoup de communes étaient regroupées en Syndicat. Depuis 2009, toutes les communes ont adhéré directement au SIEIL, sauf Tours.

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) exerce différentes compétences dans les domaines de l'électricité, du gaz et du Système d'Information Géographique.

Le 2 décembre 2010, son Comité Syndical a approuvé les modifications statutaires suivantes :

- La prise de compétence « éclairage public », à laquelle les communes pourront adhérer « à la carte » si elles le souhaitent.

En parallèle de cette modification statutaire, il a été approuvé une révision des modalités de contribution des communes adhérentes en ce qui concerne les compétences « à la carte » (gaz, cartographie, réseaux de communication et éclairage public), qui seraient directement délibérées par le Comité Syndical. Un règlement d'usage serait présenté pour chaque compétence «à la carte ».

- L'adhésion, à titre individuel, d'une commune hors département, Châtillon-sur-Indre, au titre de la compétence « gaz », après accord du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre qui n'exerce pas, à ce jour, cette compétence.

L'ensemble des modifications des statuts du SIEIL sont annexées à la présente délibération.

La commune d'Amboise étant membre du syndicat, elle doit se prononcer à son tour sur ces modifications, conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Accepte les modifications statutaires du SIEIL comme présentées ci-dessus

### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS**

M. GUYON : Je vais vous donner les informations sur les décisions ;

#### **Marchés publics** :

- Marché « Assurances 2011-2015 » :
  - lot n° 1 « Responsabilités » avec GROUPAMA, pour un montant de 8 935,14 € TTC/an,
  - lot n° 2 « Protection Juridique » avec CACEP/PROTEXIA, pour un montant de 1 915 € TTC/an,
  - lot n° 3 « Dommages aux Biens » avec GROUPAMA, pour un montant de 19 986,18 € TTC/an,
  - lot n° 4 « Matériel Informatique » avec la P.N.A.S, pour un montant de 534,60 € TTC/an
  - lot n° 5 « Contenu des Musées » avec D&P Assurances, pour un montant de 2 071,35 € TTC/an
  - lot n° 6 « Flotte Automobile » avec GROUPAMA, pour un montant de 14 150 € TTC/an,
- Avenant au marché « de location-maintenance de 12 photocopieurs numériques, neufs – noir et blanc » avec la société RICOH France, ayant pour objet d'ajouter un nouveau photocopieur pour une durée de 24 mois, à compter du 1er janvier 2011, pour un montant de 224,34€ HT par trimestre.

Conventions :

- Convention pour l'accueil de l'artiste Jean-Pierre ERARD à l'occasion de l'exposition intitulée « La Symphonie Bleue » qui se tiendra du 4 janvier au 31 mars 2011, dans la rotonde du théâtre Beaumarchais
- Convention de mise à disposition à titre gratuit, d'une salle dans l'enceinte du bâtiment « La Galerie de la Tour » avec l'association AMBACIA
- Convention avec la Maison de la Presse à Amboise, C'est la Faute à Voltaire à Amboise, Le Centre Leclerc (espace culturel) à Amboise, Les Courants à Amboise et Jazz en Touraine à Montlouis, précisant les modalités de coopération entre la Commune d'Amboise et les partenaires précités, pour permettre l'utilisation du chèque cadeau de 8 euros offert par la municipalité à chaque agent, utilisable également pour le paiement de spectacles de la saison culturelle à Amboise, jusqu'au 30 septembre 2011.
- Avenant à la convention de prestation de service signée avec M. Berlot, intervenant musique à l'école élémentaire George Sand, ayant pour but d'ajouter 31 séances d'une heure chacune, les mercredis (hors vacances scolaires) pendant l'année 2010-2011.

Tarifs :

- Réactualisation des tarifs pour les structures sportives (stades, gymnases, piscine Ile d'or) et le camping à compter du 1er janvier 2011
- Réactualisation des tarifs pour le cimetière et les élections à compter du 1er janvier 2011
- Fixation des tarifs Foires et Marchés et occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2011

Divers :

- Octroi d'aides au paiement de la restauration scolaire à quatre personnes pour un montant total de 492,80 €.

La séance est levée.

-----

**ETAIENT PRESENTS :**

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme PREEL

M. PASSAVANT

Mme CHAUVELIN

M. NYS

Mme LATAPY

M. DURAN

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

M. MICHEL

Mme COLLET

M. ANDRE

Mme CHAMINADOUR

M. BERDON

Mme DUPONT

M. LEVRET

Mme GRILLET

Mme ROY

M. RAVIER

Mme NOUVELLON

M. EHLINGER

Mme ROQUEL

Mme BLATE

M. PEGEOT